

TRÉVENEUC

info



Photo: B. P. Cozic

Directeur de la publication :
Louis GAUFFENY

Rédacteurs en chef :
Anne-France GAUDEFROY et Marc LOOSEVELD

Avec la participation de :
Gwenn COSTE, Marie-Thérèse COUTANCE,
Gisèle GUZELIN, Isabelle MESSAI et Armelle
VINCENT.

Administration, rédaction :
Mairie de Tréveneuc
2 place du Bourg
22410 Tréveneuc
Tél. : 02 96 70 84 84
Fax : 02 96 70 96 63
accueil.mairie@treveneuc.mimiparis.org
www.treveneuc.fr

Seuls les articles non signés «à qualité engagée»
la rédaction. Tous droits de reproduction réservés
(aussi bien pour les textes, les photos que pour
les illustrations).

Mise en pages : www.pacopao.info

Imprimerie : SH Imprimeurs
Z.A.C. de la Ville-Auray - B.P. 110 - 22590 Pordic
Tél. : 02 96 79 32 23

À l'attention de nos lecteurs : Malgré notre
vigilance, des erreurs ou des oublis ont pu se
glisser dans ce numéro. Merci de nous en excuser
et de bien vouloir nous les signaler.

SOMMAIRE

ACTUALITÉS

- 1 - Denis Calvez, médaillé du travail
- Inauguration des logements...
- Nouveau véhicule communal
- 2 - Inauguration du plateau sportif
- 3 - Des travaux à Saint-Marc
- Aire de jeux à Port-Goret

FESTIVITÉS & CÉRÉMONIES

- 4 - Le vide-grenier
- Le Téléthon
- 5 - Le cercle de Bretagne
- Le fest-noz 2009
- Anciens combattants d'Algérie
- Le Noël des enfants et des anciens
- La cérémonie du 11 novembre

CULTURE

- 6 - Le lin dans tous ses états
- Maryse Jacq
- Bord de mer
- Le réseau Shelburn
- Chœurs en Goëlo

SPORT

- 7 - Goëllé raid-nature 2009

LES POTINS DU JARDIN

- 8 - Tréveneuc ville fleurie
- 10 - On n'arrache pas !
- Un peu de sport-vert
- Côté cuisine

MAIRIE

- 11 - Toute votre mairie
- Les services à Tréveneuc
- 12 - Tarifs municipaux
- Taxes de papiers d'identité
- État civil 2009
- Des rappels
- 13 - Réglementations à Tréveneuc

SERVICES RÉGIONAUX

- 14 - La communauté de communes
- 15 - Les services dans votre département
- École breton-français à Plouha
- Informations de la CPAM
- Le passage à la TNT
- Vigilance écowatt
- Associations loi 1901
- 18 - Le don du sang en 2010
- Restauration de la borne Michelin

ASSOCIATIONS

- 19 - Les messages des associations

LOCATIONS SAISONNIÈRES

- 22 - Tous les hébergements

COMMERCES & ARTISANS

- 23 - Tous nos commerces et artisans

TALENT CACHÉ

- 24 - Claude Delhier



Bonne année !



Photo © Presse d'Armor

Nous avons annoncé début 2009 une année difficile avec tous les maux qui accompagnent habituellement les années dites de récession : Faillites, chômage, troubles sociaux... Les interventions rapides des divers gouvernements des pays dits « riches » ont permis d'éviter dans un premier temps une crise financière grave comparée à celle de 1929 selon l'avis d'un grand nombre de pronostiqueurs.

La réforme des collectivités territoriales semble en outre poser problème à un très grand nombre d'élus. Il apparaît aujourd'hui – si tout au moins on se réfère à l'intervention du premier ministre à l'occasion du congrès des Maires de France – que la situation ne devrait pas défavoriser les petites communes et les communautés de communes. L'année 2010 devrait nous permettre d'appréhender la situation sous un meilleur éclairage.

Les vœux viennent de se dérouler en présence d'un grand nombre d'élus des communes constitutives du canton et en présence du Maire de Plouha, Président du SMEGA venu en voisin, ce qui m'a donné l'occasion de lui adresser mes vifs remerciements à transmettre aux personnels de ce syndicat pour la qualité de leur intervention dans le cadre de la réintégration du ruisseau de Saint-Marc dans son parcours d'antan.

Je remercie les nombreux Tréveneucis et Tréveneucis qui ont – en dépit des conditions atmosphériques très défavorables – tenu à être présents pour cette cérémonie ; cela fait chaud au cœur soyez-en persuadés.

Après avoir accueilli comme il se doit les nouveaux habitants qui doivent immédiatement percevoir qu'ils sont Tréveneucis « à part entière », j'ai remercié bien sincèrement les responsables des associations locales pour la grande qualité de leurs diverses activités tant au plan culturel que festif...

Il convient de rappeler que nos bénévoles représentent aujourd'hui plus de 13 % de notre population. C'est remarquable et c'est aussi une source de très grande satisfaction pour vos élus que de pouvoir compter sur un grand nombre de bénévoles lors des rassemblements organisés sur notre territoire communal (Fest noz notamment).

Nous avons une pensée émue pour Enzo Ricci qui nous a quitté et qui était à l'origine du jumelage Tréveneuc-Migliaro. C'était un grand bénévole, un grand Tréveneucis.

Nous avons rendu un hommage appuyé aux aides à domicile qui, à long terme d'année, portent aide et assistance aux personnes âgées, handicapées, qui souhaitent fort légitimement rester le plus longtemps possible dans leur domicile. Ces aides à domicile méritent toute notre reconnaissance et notre soutien au regard des difficultés qu'elles rencontrent dans le cadre de leur emploi. Avec la création du Centre Intercommunal d'Action Sociale (C.I.A.S.), elles devraient – pour celles qui souhaitent intégrer cet organisme – aller vers des jours meilleurs.

J'ai en outre adressé mes bien sincères remerciements au personnel communal pour la qualité du travail fourni autant au plan de l'accueil en mairie que des résultats obtenus dans le domaine du fleurissement de la commune (1^{er} prix au niveau du Pays – 2nd prix à celui du département) et pour ce qui

concerne les travaux importants réalisés en régie (mur de l'église, abri bus rue des citrè...).

Pour ce qui concerne les réalisations 2009 citons :

- L'implantation du plateau sportif dédié aux jeunes, réalisation qui a suscité quelques craintes relatives à des dégradations ou des dérangements importants pour le voisinage. Il semble aujourd'hui certain que le quartier de l'école et de Perhéméno ne deviendra pas un haut lieu de délinquance...
- L'implantation à Port Goret du bateau/jeu financé par la commune et à 50 % par un don émanant de l'ex association « Touseg Ru – Tréveneuc Accueille ». Cette structure attire un grand nombre de petits, surtout en période estivale.
- La réalisation d'importants travaux d'assainissement collectif dans le secteur de la chapelle Saint-Marc, permettant ainsi le raccordement au tout-à-égout des Viviers de Saint-Marc, des WC publics et de plusieurs maisons d'habitations implantées dans une zone sensible.
- Des travaux de remise en état du réseau d'assainissement au niveau des Dalliots.
- Des travaux de voirie (point à temps, réfection de la chaussée au lieu dit « le bout de Ville », vote d'accès aux trois pavillons réservés aux personnes handicapées rue de Perhéméno...).

Ces travaux ont été réalisés sans recourir à l'emprunt.

Pour 2010, il faut s'attendre à une augmentation très sensible de la facture liée au contrat passé avec la commune de Saint-Quay-Portrieux pour ce qui concerne le raccordement du tout-à-égout à la station d'épuration. En effet, certains travaux à réaliser – sous le signe de l'urgence – pour augmenter la capacité d'accueil de cette station d'une part, et le coût élevé du traitement des boues par des procédés différents de l'épandage traditionnel d'autre part, auront des conséquences importantes sur notre capacité d'investir dans ce domaine où pourtant nous accusons du retard (à la Froideville notamment).

Des améliorations sensibles pourraient être apportées quant à l'entretien de certains axes routiers de la commune mais il convient, avant toute décision d'investissement dans ce domaine, de recueillir des renseignements précis quant à la date d'arrivée du gaz de ville à Tréveneuc. Le principe de la desserte de Tréveneuc est acquis (courrier SDE du 21 décembre 2009).

Au cours de la seconde quinzaine de janvier et en février vous recevrez la visite de deux agents recenseurs porteurs d'une carte officielle délivrée par le Maire. Je souhaite que vous leur réserviez le meilleur accueil. Gisèle Guzelin, conseillère municipale, dirige ce groupe de travail et souhaite être contactée si besoin est.

Le conseil municipal, le personnel communal se joignent à moi pour vous adresser à toutes et à tous nos meilleurs vœux pour la nouvelle année. Nous avons une pensée particulière pour ceux qui ont souffert en 2009, pour ceux qui éprouvent les pires difficultés à trouver ou retrouver un emploi, pour celles et ceux qui sont seuls. Que 2010 soit pour nous tous la meilleure année « possible ».

Louis GAUFFENY



La médaille du travail pour Denis le Calvez

Le 4 novembre, lors de la remise des prix de concours de maisons fleuries, Denis Le Calvez, agent de maîtrise aux espaces verts, a reçu la médaille d'argent régionale, départementale et communale du travail pour les 20 ans passés au service des collectivités. Année faste pour notre agent communal qui s'est également vu récompensé par le prix du meilleur jardinier du département.



Inauguration des logements

POUR PERSONNES ÂGÉES ET HANDICAPÉES

Le 28 octobre, Côtes-d'Armor Habitat et M. le maire ont inauguré en présence de **M. Loïc Raoult** les logements de **Perhemeno** spécifiquement adaptés aux personnes âgées et handicapées. Ces maisons ont été réalisées dans le strict respect des délais pour la plus grande joie de leurs locataires qui ont reçu les clés de leurs nouveaux logements lors de cette cérémonie.



Nouveau véhicule communal

Après 14 années de bons et loyaux services au service technique de la commune, le C15 devenait de moins en moins fiable voire même dangereux. C'est pourquoi le budget de la commune pour 2009 avait prévu son remplacement. Après examen des possibilités existantes : achat d'un véhicule d'occasion ou neuf, le choix s'est porté sur un véhicule neuf compte-tenu des aides et reprises

offertes par les constructeurs. C'est dans ce cadre qu'il a été décidé d'acheter un véhicule utilitaire Renault Logan. Commandé au mois de juillet, il n'a été livré qu'au mois de novembre. Nous ne pouvons que souhaiter à ce véhicule, sur lequel a été posé le nouveau logo de la commune, de rendre les mêmes services, au cours d'une vie au moins aussi longue, que celle du vieux C15.





Inauguration du plateau sportif

Le plateau multisports a été inauguré le **19 septembre**, en présence de plusieurs maires du canton et de nombreux trévéneucis. A cette occasion un ballon spécialement adapté au terrain a été remis à chaque famille ayant des enfants de moins

de 18 ans (les familles ne l'ayant pas encore reçu sont invitées à venir chercher leur ballon en mairie). Les jeux pour les plus petits attendant aux pistes de roller ont également retenu l'attention de tous...



"LE COTEAU DE TOURNEBRIDE" un écoquartier à Trévéneuc !

Futur lotissement (à haute qualité environnementale) à proximité du bourg, avec des terrains à bâtir de 461 à 983 m² libre choix du constructeur. Renseignements : SECIB agence de St-Brieuc - Tél. : 02 96 62 15 41



Des travaux à Saint-Marc

RÉHABILITATION DE LA ZONE HUMIDE DU KERPONT
EN AMONT DE LA CHAPELLE SAINT-MARC

Dans le cadre de la réhabilitation des zones humides du district, le SMEGA, a pris en charge les travaux qui ont été entrepris au cours du 4^{ème} trimestre au niveau de la chapelle Saint-Marc. Cette portion de la zone humide qui s'étend tout le long du Kerpont, était depuis de nombreuses années recouverte d'un épais roncier. Le ruisseau lui-même avait été dévié de son cours originel et canalisé lors de la construction des trois maisons situées en bordure de la rue de Saint-Marc.

Afin de faciliter un aménagement durable de cette portion de la vallée du Kerpont, la commune a décidé d'acquérir la parcelle concernée à l'intérieure de laquelle a été également construite la Chapelle Saint-Marc.

Les travaux réalisés et financés par le SMEGA et le Conseil Général ont été les suivants.

- Mise en place d'un chemin piétonnier en bordure du talus situé à l'Est du ruisseau et ce jusqu'à la rue Saint-Marc.
- Pose d'une buse mi-enterrée pour permettre le passage du ruisseau sous le chemin piétonnier.
- Remise en place du ruisseau dans son ancien lit avec un léger terrassement dans la zone humide.
- Mise en place d'un géotextile sur les flancs du ruisseau pour éviter l'érosion

avant le développement de la végétation et pose de cailloux dans son lit pour faciliter l'écoulement en cascade et donc l'oxygénation de l'eau.

Il reste à réaliser les plantations : gazon et implantation de saules. Celles-ci sont prévues au printemps. Enfin un panneau explicatif des travaux réalisés pour la mise en valeur de la zone humide devrait être mis en place par le Conseil Général.

Quelques mots sur la zone humide elle-même.

Il s'agit de « tourbes flandriennes, formées autrefois dans des étangs de barrage, affleurant parfois sur les estrans en avant des cordons de galets, du fait du recul de ceux-ci. Le gisement de l'anse de Saint-Marc est visible en permanence (avant le goudronnage du parking), tandis que ceux de Bréhec et du Palus découvrent plus rarement ; ils ont été carottés sur 14 m d'épaisseur et se poursuivent au-dessous du 0 hydrographique. À 6 m NGF, la tourbe a été datée à 7 050 B.P. À ce niveau la flore est de type atlantique avec peu de chénopodiacées (famille des plantes dicotylédones comme l'épinard, la betterave, la salicorne, etc.), ce qui suggère qu'elle n'a pu se former, à 6 m NGF, que par un niveau moyen inférieur



à - 13 m. Vers - 4 m, la tourbière arborée a été envahie par la mer et les troncs couchés sur place gisent sur l'estran. L'un d'eux a été daté de 6 400 B.P., ce qui permet de situer le niveau moyen vers - 10 m, à cette époque. »

(Notice explicative de la carte géologique de la France de Pontreux - étables-sur-Mer, page 74, Edition du BRGM Service géologique national, 1995).

On notera de cette description que le niveau de la mer a varié considérablement au cours des 9 000 dernières années, soit en moyenne de l'ordre de 1,5 mm par an !

Et ce n'est pas fini...



Aire de jeux À PORT-GORET

Juste avant l'été, Port Goret a vu l'arrivée d'une nouvelle aire de jeux financée pour moitié par le comité des fêtes au nom de l'ex Touseg-Ru. Le bateau porte le nom de *Touseg-Ru* en souvenir de la course née sur notre commune. En effet, les statuts de l'association stipulant qu'en cas de cessation, les reliquats financiers serviraient à des équipements pour les jeunes sur notre commune.



Le vide-grenier

Le vide grenier organisé le dimanche 27 septembre 2009 dans le bourg de Tréveneuc par l'Association des Parents d'Elèves de l'école Saint-Jean a attiré 115 exposants. Nous avons loué plus de 200 emplacements lors de cette

manifestation. Le prochain vide grenier aura lieu le dimanche 26 septembre 2010 et nous resterons sur un prix de : 8 € pour les trois mètres. (Sous réserve d'autorisation par Monsieur le Maire)



Le Téléthon 2009

Cette année encore la commune de Tréveneuc s'est mobilisée pour le Téléthon. Les enfants de l'école Saint-Jean ont ouvert les festivités le vendredi avec des compétitions sportives sur la plateforme multisports. Le samedi, les associations de Tréveneuc ont investi la salle des loisirs pour vendre les objets réalisés en cours d'année, des pâtisseries ou les tradition-

nelles huîtres et jarrets. Les œuvres de **Marylène Thomas et Bernard Lemaire** ont orné la salle.

Grâce à votre mobilisation, l'AFM a reçu un don total de 2 227,92 € ! Un grand merci à tous. L'AFM a envoyé tous ses remerciements et ses meilleurs vœux pour 2010 aux Tréveneucis.





L'ANAS a reçu pendant une semaine, en juillet, le cirque de Bretagne. Les enfants en vacances ont ainsi pu apprendre de nombreux numéros. À l'issue de la semaine, les artistes ont offert une représentation aux enfants ainsi qu'à tous les Tréveneucis. Le spectacle a enchanté petits et grands. Le cirque reviendra l'année prochaine pour la plus grande joie de tous.

Le fest-noz 2009

Cette année encore, le traditionnel Fest-Noz organisé par le comité des fêtes fut un succès. Plus d'un millier de personnes sont venues écouter les groupes présents : le cercle celtique de Tressignaux, le bagad de Guingamp, et les groupes **LOAR GANN** et **DARHAOU**.

Le grand nombre de personnes présentes a permis au comité des fêtes de faire un don au CCAS de 2 000 €. Un grand merci à tous les bénévoles pour leur aide précieuse.

La réunion des anciens combattants en Algérie

Une première cette année : les différentes sections de l'Union Nationale des Combattants se sont regroupées, le 5 décembre, pour honorer ensemble à Tréveneuc la mémoire des combattants de la guerre d'Algérie. Pas moins de 14 drapeaux des membres de l'UNC du canton pour rendre hommage aux soldats morts en Algérie.



Le Noël tréveneucis

des enfants

Le 16 décembre, après la chasse au père Noël, les enfants de la commune se sont retrouvés à la salle des loisirs pour profiter du spectacle **Fantastic'zic** : Zic, grand explorateur est de retour avec, dans ses bagages, toutes sortes de personnages étranges : Sami le mouton ainsi que le chef des lutins du Père Noël et bien d'autres bestioles fantastiques, des chansons, et des numéros à couper le souffle. De nombreux enfants, accompagnés de leurs parents, ont apprécié la poésie et la douceur de cette animation et sont repartis enjoués par la distribution de friandises faite par le Père-Noël en personne ! Ce Noël était offert par le CCAS.

des personnes âgées

Le 9 décembre, le CCAS a reçu les personnes âgées de la commune pour le traditionnel goûter de Noël. **Freddy Breizirland** a animé cet après-midi de ses nombreux chants entraînants pour le plus grand plaisir de toutes et tous. Avant de se quitter, chaque bénéficiaire a reçu le « cabas gourmand » de Noël.

La cérémonie du 11 novembre

Près d'une trentaine de personnes se sont retrouvées devant le monument aux morts pour commémorer l'armistice de la « grande guerre » et rendre hommage aux hommes de Tréveneuc qui ont donné leur vie lors de cette guerre.



Les activités culturelles tréveneukoises

Exposition « le lin dans tous ses états »

Du 27 juillet au 2 août, le lin s'est invité à la salle des loisirs. Une exposition a retracé toute l'histoire de cette plante depuis l'Antiquité. La France en est le premier producteur européen. Les visiteurs ont ainsi pu tout connaître depuis sa culture jusqu'à son utilisation dans le textile, l'alimentation ou l'industrie...



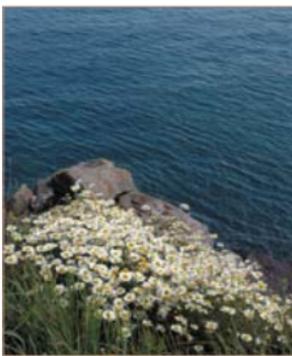
Exposition Maryse Jacq

À la mi-août la municipalité recevait Maryse Jacq artiste du Collectif des plasticiens des Côtes d'Armor. Dans son atelier de Pontrieux, cette artiste réalise une pâte à papier avec différents substrats naturels qu'elle applique sur le support de son choix (bois, toile, carton) puis elle applique des couleurs.



Exposition bord de mer

Du 5 au 11 octobre, les tréveneukoises ont pu découvrir le bord de mer sous un autre angle : un film et différents tableaux nous ont expliqué cette zone du littoral où la vie a du s'adapter à la succession d'heures sous l'eau et d'heures à l'air libre. Une exceptionnelle richesse à découvrir et à protéger...



Journée sur le réseau Shelburn

En octobre, le film « **L'Autobus de la Manche** » réalisé par Roland Savidan a été diffusé à la salle des loisirs. Ce film retrace l'histoire du réseau Shelburn qui a permis l'évasion d'aviateurs ou agents alliés. Grâce à des gens courageux, près de 300 personnes ont fui vers l'Angleterre entre janvier et août 1944. Trois des membres de ce réseau sont venus cet après-midi : merci à Marguerite Le Saux, Jeanne et Jean Tréhiou pour leur courage à l'époque et leur témoignage émouvant. Après le film, le public nombreux a pu échanger autour d'un café offert par le CCAS.

Festival de chant choral « chœurs en Goëlo »

Deux jours de chants, neuf chorales et un public extrêmement nombreux pour la première édition du festival « chœurs en Goëlo ». À l'initiative de Tréveneuc, les six communes de la communauté de commune ont uni leurs efforts pour créer cet évènement. Des styles très différents, du jazz aux chants populaires en passant par

des chants sacrés ont ravi les quelques 800 personnes venues au Korrigan d'Étables. Un grand bravo à l'Association « Chœurs en Goëlo » emmenée par Marie-France Bresson, adjointe à la mairie d'Étables sur Mer, et Jean-Pierre Vidaman.

Souhaitons que cet évènement se pérennise.



Goëlix raid-nature 2009



12 septembre 2009 avait lieu la Goëlix, raid-nature qui traverse toute la communauté de communes. Cette année le départ était donné des étangs de Lantic, direction Binic et la Plage de la Banche où devait avoir lieu le départ des kayaks vers la plage du Moulin. Malheureusement, la météo très « venteuse » a obligé les organisateurs à transformer la partie navigation en trail d'endurance jusqu'à Étables... Pour reprendre le trail initialement prévu par le sentier des douaniers jusque Port-Goret. Ensuite, les équipes de coureurs encore « en forme » ont pris leurs VTT pour retourner jusqu'aux étangs. Cette année encore de nombreux bénévoles de Tréveneuc ont « mis la main à la pâte » et nous les en remercions.



Tréveneuc ville fleurie

Concours communal des maisons fleuries 2009

Malgré une météo irrégulière tout au long de l'année 2009 qui n'a pas toujours été propice au jardinage fleuri, notre commune s'est de nouveau enorgueillie des fleurissements les plus réussis dans les cours, parcs, jardins, et sur les façades.

La cérémonie de remise des prix du 4 novembre dernier, a permis à M. le Maire de récompenser les premiers lauréats « artistes paysagers » sélectionnés dans chaque catégorie par un jury extérieur à la commune ; ce dernier, dans ses choix, a tenu compte des différents critères imposés : l'harmonie d'ensemble, les couleurs, la variété des espèces...

Le Maire a souligné le travail imaginatif et incessant des particuliers qui contribuent à l'image de marque de notre commune. Il n'a pas manqué d'ajouter que les efforts consentis par les non primés ne sont nullement de qualité inférieure, mais que les parterres ne sont pas toujours visibles de la rue.

Ensuite le prix spécial « coup de cœur » a été décerné cette année à **Mme LE CORNEC** Antoinette qui, dans la continuité des saisons, assume sans relâche tout le décor floral dans sa propriété.

Une mention particulière est évoquée concernant la créativité dans l'embellissement d'année en année de nos édifices et espaces publics. Cette créativité a été récompensée par le « Pays Touristique de Saint-Brieuc » qui a décerné à nouveau le 1^{er} prix dans notre catégorie de communes. Et « Côtes d'Armor Bretagne » nous a décerné le deuxième prix départemental.

Au nom de la commune, M. le Maire a remercié chaleureusement tous les participants à ce concours et formulé ses encouragements pour l'année prochaine.



Nota : En réponse aux questions posées en mairie relatives à l'arrosage estival, nous rappelons qu'aucun prélèvement n'est effectué sur le réseau communal de distribution d'eau : la quantité d'eau est puisée en totalité dans la source naturelle située au Kerpont.

Pour 2010, il pourrait être décidé qu'il n'y aurait plus de classement mais un rassemblement en Mairie pour réunir et remercier tous nos artistes paysagers.



Résultats du concours communal des maisons fleuries 2009

MEMBRES du Jury : M. VICTOR de Plourhan, Mme BERTHELOT de Lantic, Mme BLANCHARD conseillère municipale, conduit par notre technicien des espaces verts, M. Denis LE CALVEZ.

CATEGORIE 1 : MAISONS AVEC PETIT JARDIN			
1 ^{er}	M. et Mme Henri HERY	rue des Dalliois	
	M. et Mme Pierre HERY	rue des Perhemeno	
	M. et Mme Gorges RAULT	rue des Vignes	
2 ^{ème}	M. CROISIER	rue des Clêtres	
3 ^{ème}	M. et Mme FLAGEUL	impasse des Vignes	
	M. et Mme RATRIQUE	impasse Bellevue	
4 ^{ème}	M. et Mme CLOCHET	allée au Garde	
5 ^{ème}	M. et Mme Christian GUILLAUME	impasse des Pommiers	
6 ^{ème}	Mme LE PERCHEC	impasse Bellevue	
7 ^{ème}	M. et Mme Alain QUELEN	rue des Erutys	
	Mme CORLOUER	rue Mauretour	
8 ^{ème}	Mme Marylène THOMAS	Kerihouet	
9 ^{ème}	Mlle Sophie TROADEC	rue de Perhemeno	
	M. PAFADNAM	rue du Littoral	
	Mme Marguerite RIPOLL	allée au Garde	
	M. et Mme Jean-Claude BODIN	rue des Erutys	
	M. et Mme LE DU	rue de Kercadoret	
	M. et Mme PULCE	allée au Garde	
	M. LALLAIN	rue de Kervalo	
	10 ^{ème}	M. et Mme Jean-Pierre LE QUERE	impasse des Dalliois
	11 ^{ème}	M. et Mme Jean ROUXEL	rue des Vignes
		M. et Mme François GUILLO	rue de Port Goret
M. et Mme TOUCHARD		rue de Perhemeno	
M. et Mme Alain LE CORNEC		rue des Vignes	
12 ^{ème}	M. et Mme Denis BLANCHARD	rue de Kercadoret	
	M. et Mme TAVELLA	rue du Littoral	
	M. et Mme Roger LE PERDU	rue de Kerihouet	
13 ^{ème}	M. et Mme Roger OLLAGNIER	allée au Garde	
	M. et Mme BERNARD	rue de Port Goret	
	M. et Mme LASBLEIZ	rue de Kercadoret	
	M. et Mme PESSET	rue des Vignes	
	Mme URIAC	impasse des Dalliois	
	M. et Mme Bernard FLOURY	rue des Vignes	
	M. et Mme COUTANCE	impasse des Dalliois	
Encouragements	M. et Mme Rolland LE MOINE	rue de Kercadoret	
	M. et Mme MELOUX	rue de Kercadoret	
	M. et Mme CARRE	rue de Kerlan	
	M. et Mme Alexie BLOUIN	rue de Kervalo	



CATEGORIE 2 : MAISONS AVEC GRAND JARDIN		
1 ^{er}	M. et Mme René LE CORNEC	rue du Bout de Ville
2 ^{ème}	M. et Mme Louis HESSEMANS	rue du Littoral
	M. et Mme François GOUPIL	rue du Bocage
3 ^{ème}	M. et Mme Pierre GERARD	rue des Vignes
4 ^{ème}	Mme Karine CARPIER	rue de Mauretour
5 ^{ème}	M. et Mme Philippe ROLLAND	rue de Port Goret

CATEGORIE 3 : FAÇADES		
1 ^{er}	Mme Annie ROLLAND	rue de Kercadoret
2 ^{ème}	M. et Mme CHAUVIN	rue de Kercadoret
	M. et Mme LEGRAND	rue du Littoral
3 ^{ème}	M. et Mme MELLALI	rue de la Froideville
4 ^{ème}	Mme CHAPELET	rue de Kercadoret
5 ^{ème}	Mme LE BARS	rue de Kercadoret

CATEGORIE 4 : HÔTELS, RESTAURANTS ET COMMERCES		
Encouragements	Hôtel Anas	rue Port Goret
	Le Crapaud Rouge	
	Chez Steph	place du Bourg
	Le Vivier de Saint-Marc	rue Saint-Marc
CATEGORIE 7 : HEBERGEMENTS TOURISTIQUES SAISONNIERS		
1 ^{er}	M. et Mme Hubert JOUAN	rue Kerdrapé
2 ^{ème}	M. et Mme André JOUANY	rue de Perhemeno
CATEGORIE 9 : POTAGER (visible ou non-visible de la rue)		
Encouragements	Mlle Anne-France GAUDEFROY	rue de la Froideville



Hors concours : M. et Mme RAYNAUD, rue des Erutys

On n'arrache pas !

Les plantes tubéreuses comme les dahlias, les glaieules sont bien souvent déterrées en fin de saison, avant d'être entreposées dans un local à l'abri du gel puis replantées en pleine terre au printemps. Mais pourquoi ne pas les laisser en place et les couvrir ? Cela a de nombreux avantages : gain de temps, plus de risque de léser les racines des plantes voisines dans les parterres fleuris, moins de risque de pourriture ou de dessèchement lors de mauvaises conditions de stockage...

Ceci dit, il est indispensable que le sol soit bien drainant, ces plantes craignant souvent l'humidité. A l'automne, dès que le feuillage commence à noircir lors des premières gelées, coupez les tiges entre 5 et 10 cm au dessus du sol, recouvrez-les d'une pelletée de terre puis d'une couche de 15 cm de paille ou de feuilles mortes. Vos plantes seront ainsi protégées pour des températures de -12 à -15°C. Dans ce cas, il ne faut pas distribuer d'engrais azoté en fin de saison pour éviter un redémarrage des plantes lors d'un redoux hivernal. La couverture doit largement dépasser sur les côtés pour bien protéger les tubercules du froid. Mettez des planches contre le vent et éventuellement un plastique bullé contre une pluie excessive.

Puis, découvrez les plantes dès avril ou début mai afin que le sol se réchauffe.

Un peu de sport-vert

On n'y pense guère mais s'occuper de son jardin est digne d'une séance de sport. En ressortant du fond du garage la bonne vieille tondeuse à pousser, vous faites autant de sport qu'en randonnée (pousser la machine est une épreuve d'**endurance**...).

Vous avez envie de vous **muscler les bras et les avant-bras** ? Attrapez la taille-haies, cela sera aussi efficace que de malaxer des balles de mousse.

Pour assurer la **séance d'assouplissements**, plantez et semez... Plus d'**haltères** dans la salle de sport, prenez vos plantes en pot, depotez-les, remplissez le pot en soulevant courageusement le sac de terreau, replantez et soulevez le pot en pliant les jambes pour le remettre à sa place.

Enfin, pour remplacer un **match de foot**, attrapez la bêche et retournez la terre du potager. Les muscles utilisés seront les mêmes !

Côté cuisine

Vous avez récolté des aubergines ?

Jusqu'à présent, il fallait les cuisiner dès la cueillette car le réfrigérateur les rendait caoutchouteuses et farineuses.

La solution : émincez-les et blanchissez-les quatre minutes dans de l'eau avec un jus de citron. Égouttez-les avant de les congeler.

Pour cuire des œufs durs en économisant l'énergie.

Faites bouillir l'eau et les œufs 3 minutes puis arrêtez la cuisson. Couvrez la casserole et laissez les reposer 10 minutes.

Il n'est pas obligatoire d'arracher ces plantes en début d'hiver car une bonne protection suffit à les protéger et vous simplifie la vie.



La mairie de Tréveneuc

2 place du bourg - 22410 Tréveneuc
Tél. 02 96 70 84 84 - Fax. : 02 96 70 96 63

Site internet :
www.treveneuc.fr



SECRETARIAT DE MAIRIE

Ouvert du lundi au samedi :
de 9h00 à 12h00

Gwenn COSTE

secrétaire.mairietreveneuc@megalis.org

Isabelle MESSAÏ

accueil.mairietreveneuc@megalis.org
(Pour les demandes sur le RSA : le mardi et jeudi
de 13 h 30 à 16 h sur rendez-vous.)

SERVICES TECHNIQUES

Pierre MAHON

Denis LE CALVEZ

Bruno CASOLA

Isabelle CARPIER

Agent d'entretien

ÉLUS MUNICIPAUX

Louis GAUFFENY

Maire.

Daniel NORMAND

1^{er} adjoint - Urbanisme, travaux.

Claudine LE BOUFFO

2^{ème} adjointe - Affaire sociales
et petite enfance.

Anne-France GAUDEFROY

3^{ème} adjointe - Culture, jeunesse, sports.

CONSEILLERS ET CONSEILLÈRES MUNICIPALES

Michèle BLANCHARD

Marie-Christine LE HANNIER

Pierre BRIAND

Guy CHARBONNIER

Olivier CONAN

Gisèle GUIZELIN

Bernadette JACQUEMARD

Linda LE BERRE

Marc LOOSVELDT

Marcel SERANDOUR

Jean-Pierre VIDAMAN

PERMANENCES DES ÉLUS

Monsieur Louis GAUFFENY, maire

Lundi, mardi, mercredi, vendredi
et samedi de 9h30 à 12h00.

Monsieur Daniel NORMAND, 1^{er} adjoint

Du lundi au vendredi de 9h30 à 11h30
et le samedi sur rendez-vous.

Madame Claudine LE BOUFFO,

2^{ème} adjointe

Samedi et mardi de 10h30 à 12h00 et
17h00 à 18h00. Sur rendez-vous.

Madame Anne-France GAUDEFROY,

3^{ème} adjointe

Sur rendez-vous.

PLAQUES NUMÉRIQUES DE RUE

Numéro blanc sur fond bleu, vos
plaques numériques de rue sont
disponibles en Mairie.

Les services à Tréveneuc

LA POSTE

AGENCE POSTALE MUNICIPALE

Gérante : **Katia POULIZAC**

2 place du Bourg - 22410 Tréveneuc

Tél. : **02 96 70 84 83**

Du lundi au samedi

de 9h00 à 12h00

BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE *Alain Guel*

2 place du Bourg - 22410 Tréveneuc

Tél. : **02 96 70 84 81**

Le lundi de 18h00 à 19h00

Le mercredi de 16h30 à 18h30

Le samedi de 17h30 à 18h30

(Fermée les veilles de fêtes et jours fériés)

ÉCOLE MATERNELLE & PRIMAIRE *Saint-Jean de Tréveneuc*

4 rue de Perhémeno - 22410 Tréveneuc

Tél. : **02 22 10 04 68**

BABY-SITTER

Un fichier est disponible en mairie.

INFIRMIÈRES

LE QUÉRÉ, HOUARD, DANIEL Saint-Quay-Portrieux : 02
96 70 47 82

DUVAL, PIERRE, LE PUIL : 02 96 70 37 46

MARTIN MENDES Plourhan : 06 68 72 24 10

Ostéopathe : Anne SAFRAN : 02 96 69 25 76

14 rue Joffre - 22520 Binic

Chiropracteur : M. REGGAZZONI : 02 96 73 73 96

9 av. Foch - 22520 Binic

MARCHÉS LOCAUX

Lundi : Saint-Quay-Portrieux (Port)

Mardi : Étables-sur-Mer

Mercredi : Plouha

Jeudi : Binic

Vendredi : Saint-Quay-Portrieux (Centre)

Samedi : **Tréveneuc** (Marché estival)

Dimanche : Étables-sur-Mer

SERVICES DES ORDURES MÉNAGÈRES

Ramassage hivernal 2009-2010 :
du 2 septembre au 23 juin.

Les mercredis matin

Ramassage estival 2010 :

reprise du 28 juin au 30 août,

les lundi et jeudi matin.

Pensez à sortir vos poubelles la veille des ramassages. L'achat d'un deuxième conteneur est possible en mairie.

COLLECTES DIVERSES EN DÉCHETTERIES

Cartons, papiers, verre, plastiques, piles,
batteries, ferrailles, encombrants, haies et
déchets verts sont déposables toute l'année.

à **Étables-sur-Mer** : Zone des Islandais.

Tél. : **02 96 74 14 64**

du lundi au samedi (fermé le mardi).

De 9h00 à 12h00 et 13h30 à 18h00

à **Plouha** : au Grand Étang.

Tél. : **02 96 22 57 11**

le lundi, mercredi et samedi.

De 9h30 à 12h22 et 14h00 à 18h00

GESTION DE L'USINE DE LANTIC Traitement des O.M.

Tél. : **02 96 70 70 40** : Plate-forme de
compostage des déchets verts - Traitement des
souches - Centre d'enfouissement des déchets -
Stockage des plaques d'amiante liée.

Les tarifs municipaux

SALLE DES LOISIRS		Résidents trévéneucois	Résidents extérieurs
Apéritifs		100 €	150 €
Repas		300 €	400 €
Buffet		200 €	280 €
ÉQUIPEMENTS		Réservés aux Trévéneucois	
Tente : 12 x 5 m		100 €	
Tente 8 x 5 m		90 €	
Camion avec chauffeur (pour le transport du matériel communal loué)		80 €	
CONCESSION AU CIMETIÈRE			
15 ans		120 €	
30 ans		225 €	
50 ans		410 €	
CONCESSION AU COLUMBARIUM			
10 ans		470 €	
20 ans		845 €	
30 ans		1 265 €	
SALLE D'EXPOSITION		Tarifs/Journée Résidents	Tarifs/Journée Extérieurs
En période de vacances scolaires exclusivement			
Exposition classique		10 €	20 €
Exposition avec ventes		10 €	30 €
FORFAITS ASSAINISSEMENT			
pour nouvelle tranche		600 €	
pour une nouvelle construction		1 500 €	
TAXE DE SÉJOUR		Tarifs par jour et par personne de plus de 12 ans	
Du 1 ^{er} mai au 30 septembre de chaque année, en application de la délibération du 29/11/20022			
Dans les meublés		0,30 €	
Dans les hôtels, les campings...		0,30 €	

Taxes de papiers d'identité

Applicables dès le 1^{er} janvier 2009, fixées par la loi de finances du 27/12/2008

PASSEPORT (cf. ci-dessous)	
Adultes :	89 € sans photo d'identité (ou 88 € si photo apporée)
Mineurs de 15 à 18 ans :	45 € sans photo (ou 44 € si photo apporée)
Mineurs de moins de 15 ans :	20 € sans photo (ou 19 € si photo apporée)
CARTE D'IDENTITÉ	
25 € pour les personnes ne fournissant pas leur ancienne carte lors de son renouvellement.	
CARTE GRISE	
Pour la gestion des certificats d'immatriculation des véhicules dont le montant est fixé à 4 €	

Informations passeport :

Afin de faciliter la prise en compte des dossiers de demande de passeport par le service d'accueil de la mairie de Binic (qui officialisera votre demande) : les demandeurs peuvent prendre un contact préalable avec les services municipaux de la mairie de Trévéneuc afin de recevoir une première information sur les pièces à fournir (Tél. 02 96 70 84 84). A ce titre, les services de la mairie de Binic sont ouverts le mardi (matin et après-midi), le mercredi (matin) et le samedi (matin) selon les horaires habituels.

Etat civil 2009

NAISSANCES	
Pierick LE PESQUER	
Adrien, Patrice, Daniel PINEL	
Alana MOEL	
MARIAGES	
Sylvain, André, Roger JACOB et Christelle MONTFORT	
Olivier, Noël LE POLLES et Maud, Patricia, Laurence LE COIC	
Mathieu DEMIAUTTE et Caroline, Nolwenn CORLAY	
DÉCÈS	
Auréli, Liliane, Martine BLANCHARD	
Enzo RICCI	
Marie-Ange LE CORNEC	

Rappels

LE POINT SUR LES LINGETTES...

Les lingettes ménagères sont bien pratiques, mais il est impératif de ne pas les jeter après usage dans la cuvette des toilettes. Utilisées comme produit de nettoyage domestique, elles font obligatoirement partie des déchets de nos poubelles régulièrement collectées par le service de ramassage des ordures ménagères chargé de l'élimination de nos déchets.

Si des publicités inconscientes montrent le film de la ménagère qui s'en débarrasse directement dans le réseau d'assainissement, elles restent sans jugement des conséquences matérielles et financières ! En effet, ces lingettes, et autre linge d'hygiène, cheminent dans les canalisations pour arriver au poste de relèvement des eaux usées de notre commune où fonctionnent des pompes refoulant les matières jusqu'à la station de traitement située à Saint-Quay-Portrieux. N'étant pas autodégradables, elles ne se désagrègent pas et leur arrivée dans les pompes en perturbent les engrenages, occasionnant des pannes de moteurs. Non seulement le travail de remise en état de fonctionnement des pompes n'a rien d'agréable pour les employés, mais il reste une charge très coûteuse pour notre budget communal.

DÉCLARATION DES FORAGES D'EAU

Depuis 2006, tout prélèvement puits ou forage réalisé à des fins d'usage domestique de l'eau doit être déclaré en mairie au plus tard un mois avant le début des travaux. Un dispositif de contrôle est alors prévu pour éviter toute contamination du réseau public par un forage privé. De plus tous les dispositifs de prélèvements, puits ou forages entrepris ou achevés avant le 31 décembre 2008 doivent être déclarés au plus tard le 31 décembre 2009.

IMMATRICULATION DES CYCLOMOTEURS

Un changement de réglementation concernant les cyclomoteurs est en vigueur depuis le 15 avril 2009.

- Cyclomoteurs neufs ou déjà immatriculés : immatriculation auprès de la préfecture ou par voie électronique par les professionnels habilités. Les cyclomoteurs immatriculés depuis juillet 2004 gardent leur immatriculation.
- Cyclomoteurs jamais immatriculés et mis en circulation avant le 1^{er} juillet 2004 : L'immatriculation doit être faite au plus tard pour le 31 décembre 2010. Pour cela le propriétaire doit être en possession soit du certificat de conformité, soit de la facture du véhicule comportant au moins le genre, la marque, le type et le numéro d'identification du véhicule, soit l'attestation d'assurance comportant au moins le genre, la marque, le type et le numéro d'identification du véhicule.



La réglementation à Trévéneuc

OVINS et CAPRINS - déclaration -

Nous rappelons que les propriétaires de **moutons** et de **chèvres** sont tenus de les déclarer à l'E.D.E. de Bretagne (même si vous ne possédez qu'un seul animal).

Établissement Départemental
de l'Élevage - E.D.E. des Côtes d'Armor
Service identification ovine et caprine
BP 540 - 22195 Piérian
02 96 79 22 26
armande.HAVEZIS@cotes-d-armor.chambagri.fr

LES BRUITS

« **Extrait préfectoral du 27/02/1990** - **article 4** : Les travaux de bricolage ou de jardinage réalisés par les particuliers à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore tels que : tondeuse à gazon, tronçonneuse, perceuse, raboteuse ou scie mécanique, ne peuvent être effectués que les :

Jours ouvrables : de 8 h 30 à 12 h 00
et de 14 h 30 à 19 h 30
Les samedis : de 9 h 00 à 12 h 00
et de 15 h 00 à 19 h 00

Les dimanches et jour fériés :
de 10 h 00 à 12 h 00

Suite aux réclamations déposées en mairie par plusieurs personnes, nous rappelons aux **propriétaires de chiens** de ne pas les laisser divaguer en tous lieux car ils représentent un danger pour tous : piétons et enfants, autres chiens tenus en laisse, circulation des divers véhicules...

Respecter également le voisinage contre leurs aboiements qui expriment généralement envers leurs maîtres négligents, des appels à plus de soins et d'attentions. »

DESTRUCTION DES NIDS DE GUÊPES OU DE FRELONS

Ces renseignements sont fournis par les sapeurs-pompiers qui n'interviennent plus dans la destruction de ces nids, réservant leurs déplacements pour les cas urgents d'attaque ou de proximité dangereuse. Les nids enterrés, ou dans un tronc d'arbre, ou dans un mur ne constituent pas un risque immédiat à condition, bien sûr, de ne pas s'en approcher. En cas de besoin, consultez les pages jaunes de l'annuaire téléphonique 2009 des Côtes d'Armor, pour choisir l'entreprise de désinsectisation qui vous conviendra.

PÊCHEURS À PIED

En période des grandes marées, découvrir et ramasser à pied les coquillages et crustacés est un véritable plaisir pour beaucoup d'amateurs. Mais attention ces prélèvements doivent être effectués dans le souci de préserver toutes les espèces qui peuplent notre littoral. Pour cela, il est primordial de bien remettre en place, sans les retourner, toutes roches et cailloux remués afin de laisser le temps à la faune aquatique de se développer.

Et, surtout... résister à la tentation de prélever dans cette nature plus que la quantité qui sera consommée le jour même, afin que le « trop ramassé » ne finisse pas inutilement dans les poubelles !

ANCRAGES À SAINT-MARC

Chaque plot d'ancrage de bateau dans l'anse de Saint-Marc appartient à des utilisateurs soumis à une location réglementée et gérée par « l'association des Plaisanciers de Saint-Marc ». L'appropriation d'un plot par un utilisateur étranger à cette association est illicite, donc interdite.

PORT GORET et SAINT-MARC Pendant la saison estivale

« **Baignades non surveillées** » en prévention et responsabilisation des plagistes sur les dangers d'une baignade imprudente.

« **Interdit aux chiens** » même tenus en laisse, du 15 juin au 15 septembre (Arrêté municipal du 15 juin 1990) pour l'hygiène et la tranquillité de tous sur la plage.

« **Le stationnement des camping-cars** » interdit de 10 h à 19 h 00, sur la rue de Port Goret et sur les parkings de Saint-Marc et Port Goret. (Arrêté municipal du 10 juin 2009).

TAXE DE SÉJOUR

Sur les locations saisonnières, les gîtes, les meublés, les hôtels et les campings.

Il est rappelé aux propriétaires qu'en application de la délibération du 29/11/2002, ils doivent percevoir auprès de leurs locataires saisonniers, la taxe de séjour du 1^{er} mai au 30 septembre. Cette taxe doit être reversée en Mairie avant le 15 octobre de chaque année. Pour cela, un carnet à souches est fourni gratuitement par la Mairie :

- Le 1^{er} feuillet du carnet est remis au locataire lors du règlement.

- Le 2^{ème} feuillet (souche du carnet) est présenté en Mairie à la fin de chaque mois avec les sommes qui ont été perçues.

Soit 0,30 € par jour et par personne à partir de 13 ans inclus.

CHIENS DANGEREUX - important -

À dater du 31 décembre 2009, les propriétaires ou détenteurs de **chiens d'attaque** (de 1^{ère} catégorie) et de **chiens de garde et de défense** (de 2^{ème} catégorie) ont l'obligation d'obtenir un permis de détention de ce type de chien.

Le chien doit également passer une visite d'évaluation comportementale vétérinaire. Les listes des formateurs et des vétérinaires habilités à réaliser ces formations et visites sont disponibles en mairie.

BRULAGE ET ENFOUISSEMENT DES DÉCHETS

Extrait de l'arrêté du Maire
en date du 06/06/2006

Le Maire de Trévéneuc,

- Dans un souci de santé publique et de protection de l'environnement,
- Considérant qu'il est nécessaire de prévenir les risques de pollution de l'air et du sous-sol et d'éviter les désagréments subis par le voisinage, arrête :

Article 1 : le brûlage en plein air des matériaux de construction et de déchets artisanaux, bois et cartons compris est strictement interdit sur l'ensemble du territoire de la commune.

Article 2 : tout enfouissement de matériaux de construction ou de déchets artisanaux, bois et cartons compris, est formellement interdit sur tout le territoire de la commune.

Article 3 : toute infraction au présent arrêté fera l'objet d'un procès-verbal qui sera transmis à la Gendarmerie d'Étables-sur-Mer.

Article 4 : le présent arrêté fera l'objet d'une publication dans le bulletin municipal, sera remis lors de tout dépôt de permis de construire ou de rénovation sur le territoire communal.

Article 5 : copie du présent arrêté est transmise à Monsieur Le Préfet des Côtes d'Armor, la Gendarmerie d'Étables-sur-Mer, toutes les entreprises implantées sur la commune...

BOITES AUX LETTRES

Il est rappelé que les habitants de la commune sont priés d'inscrire au moins leur **nom** ou leur **numéro de rue** sur leur boîte aux lettres (ou les deux).

La communauté de communes Sud-Goëlo

Aux Fontaines Gicquel - Rue Pierre de Coubertin - www.sudgoelo.fr

S.S.I.A.D. SUD-GOËLO

Service de soins infirmiers à domicile.

Association loi 1901, qui assure les soins d'hygiène et de la toilette sept jours sur sept, de 9h à 12h et de 17h à 20h. Bureau ouvert de 9h à 12h du lundi au vendredi. Samedi, dimanches et jours fériés réservés pour les cas particuliers.

Maison des Solidarités
Z.A. des Villes Robert, 7 rue Vauban
22680 Étables-sur-Mer
Tél. : 02 96 65 47 52
Fax. : 02 96 70 65 53
servicesoinsudgoelo@wanadoo.fr

PÔLE NAUTIQUE

de Saint-Quay-Porrieux

06 12 08 41 97 ou 02 96 70 88 57

Noubliez pas le **répondeur météo** de Saint-Brieuc : 08 92 68 02 22 et Bréhat **secours en mer** : 02 96 20 00 12 (pour les téléphones portables : 1616).

PISCINE « GOËLYS » ESPACE AQUALUDIQUE

Pentagiliss, Hammam - Sauna, Toboggan, Aquagym, Solarium, Jacuzzi... Pour enfants et adultes : cours d'apprentissage et de perfectionnement à la natation, aquagym, etc.

Dates et horaires d'ouverture disponibles en mairie.
Renseignements : 02 96 69 20 10.

HALTE-GARDERIE « POTES ET POTIRON »

La halte garderie accueille de manière occasionnelle les jeunes enfants du secteur âgés de 2 mois à 4 ans pour une heure ou la journée. La participation financière des familles est calculée en fonction des revenus et du nombre d'enfants.

Renseignements :
Madame Adeline DELAUNAY.
Tél. : 02 96 69 24 04

RELAIS PARENTS ASSISTANTS MATERNELS

Renseignements :
Geneviève POYARD-GOUJON
Communauté de communes SUD-GOËLO
Rue Pierre de Coubertin
22520 BINIC
rpam@sudgoelo.fr
Tél. : 02 96 69 27 07 - 06 87 35 69 15

GOLF DES AJONCS D'OR

Parcours 18 trous à Lantic.
Propose un forfait découverte et également un stage d'initiation au golf avec apprentissage des longs coups et travail autour et sur les greens. Accès au practice et parcours compact.
Renseignements :
Monsieur ROPERCH, directeur.
Tél. : 02 96 71 90 74

UN TRÈS MAUVAIS RÊVE.

22 H 00
Il n'est pas possible de dormir après à la découverte, il y a une heure environ entre nuit et jour.

01 H 00

03 H 00

04 H 00

05 H 00

05 H 45

05 H 47

NON!!!

Allez press ? Attendez de se réveiller avant de saisir que l'on peut passer les fêtes des fêtes !

JEUNES GENS,

ne craignez pas de réveiller vos parents, quelques-soit l'heure !

L'accident n'arrive pas qu'aux autres !

PARENTS,

que faites-vous pour eux après leurs 18 ans ?

SÉCURITÉ ROUTIÈRE
TOUS RESPONSABLES

<http://asso.melodie.free.fr>
Contact :
asso.melodie@gmail.fr

RECRUTEMENT

Les armées recrutent plus de 35 000 jeunes gens par an, dans des domaines variés allant des métiers de bouche jusqu'aux métiers de la mécanique et de l'électronique en passant par la santé, l'administration, la sécurité, les transmissions...

Renseignements au :
- Armée de terre : 02 96 01 58 08
- Armée de l'air : 02 99 30 79 43
- Marine Nationale : 02 96 78 10 84

Le Centre d'Information et de Recrutement des Forces Armées est également présent dans différents points du département selon le calendrier suivant :

PAIMPOL

Espace emploi - Centre Henri Dunant
1^{er} mercredi du mois : 9h30 - 11h30

GUINGAMP

Mairie - 1, place du Champ du Roy
2^{ème} mercredi du mois : 14h00 - 16h00

LOUDÉAC

Maison de l'emploi - 1, rue de la Chesnaie
2^{ème} mercredi du mois : 9h30 - 11h30

LANNION

Centre Jean Savidan - 19, rue Jean Savidan
3^{ème} mercredi du mois : 10h00 - 12h00
14h00 - 16h00

DINAN

CIO - 2, rue du 18 juin 1940
4^{ème} mercredi du mois : 10h00 - 12h00
14h00 - 16h00

GENDARMERIE NATIONALE

Les candidatures pour le recrutement dans la gendarmerie nationale peuvent être adressées directement aux brigades locales.

Les services dans votre département

A.P.A.

Allocation Personnalisée d'Autonomie

Qui peut en bénéficier ?

- Toute personne âgée de 60 ans et plus.
- Attestant d'une résidence stable et régulière en France.
- Incapable d'assumer les conséquences du manque ou de la perte d'autonomie liée à son état physique ou mental.

À noter : pour tous renseignements relatifs à l'U.N.A. et l'A.P.A. s'adresser au C.C.A.S. de la Mairie - Tél. : 02 96 70 84 84

TRES IMPORTANT : en cas d'hospitalisation et avant la sortie de l'établissement pensez à contacter votre Mutuelle qui, éventuellement et en cas de besoin, pourra vous accorder des heures pour une aide ménagère lors de votre retour au domicile. Ceci sans condition d'âge.

ARMOR EMPLOI

5, rue de la Poste - B.P. 24 - 22590 Pordic
Tél. : 02 96 79 08 67

- Pour vos besoins de travaux de bricolage, ménage, jardinage, garde d'enfants au-dessus de 3 ans, accompagner les personnes âgées lors de leurs déplacements...

- Dans le cadre des emplois familiaux, vous pourrez éventuellement déduire de votre fiscalité, la facture Armor Emploi.

- Trouver du travail n'est pas facile : l'Association peut en attendant, vous proposer des travaux chez les particuliers, les artisans ou les commerçants.

Ouverts du lundi au Jeudi :

de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h30

Le vendredi :

de 8h30 à 12h00 et de 13h00 à 17h00

ASSEDIC

Un seul numéro de téléphone pour accéder aux services, l'Assedic de Bretagne regroupe tous ses services téléphoniques aux demandeurs d'emploi sous un seul numéro à quatre chiffres : **3949**

Coût d'appel 0,11 € par appel et non par minute.

- Pour s'inscrire ou se réinscrire comme demandeur d'emploi.
- Pour actualiser sa situation.
- Pour consulter son dossier ou s'informer d'un paiement.
- Pour signaler un changement de situation
- Pour obtenir une attestation ou se renseigner auprès d'un conseiller Assedic.

LES BOUCHONS D'AMOUR

J.M. DUCHENE - Snack-Bar « LE BACCHUS »
1, avenue Foch - 22520 Binic
Tél. : 02 96 73 60 10
bouchonsdamour22520@wanadoo.fr

Association créée et parrainée par Jean-Marie BIGARD, cette association nationale mutualise le partage des bénéfices récoltés aux régions par le recyclage des bouchons en plastique. C'est ainsi que, grâce à ce parrainage, 68 000 euros ont pu être redistribués depuis le 1^{er} janvier 2007 pour apporter une aide à des handicapés costarmoricaïns. ATTENTION : seuls sont acceptés les bouchons en plastique des bouteilles d'eaux plates ou gazeuses, ou de lait.

BUREAU INFORMATION JEUNESSE

MISSION LOCALE

17, rue Jean Métairie - B.P. 2380
22023 Saint-Brieuc Cedex 1
Tél. : 02 96 68 15 68

Conseille et oriente les personnes, de moins de 26 ans, sur les problèmes relatifs à l'emploi, formation, logement, santé, loisirs...

Permanences d'accueil sur rendez-vous, les jeudis après-midi dans les mairies de Binic, Etables-sur-Mer, Plourhan, Saint-Quay-Portrieux.

Permanences de

LA CAISSE PRIMAIRE D'ASSURANCE MALADIE

La Caisse Primaire d'Assurance Maladie assure des permanences tous les mercredis à :

- la Mairie de Saint-Quay-Portrieux de 13h30 à 15h00
- la Mairie d'Etables-sur-Mer de 15h15 à 16h30

Pour joindre la Caisse Primaire d'Assurance Maladie et simplifier vos démarches il existe un numéro unique d'appel le **3646**.

CPAM des Côtes d'Armor
22024 Saint-Brieuc Cedex 1

CONCILIATEUR DE JUSTICE

Nommé par le 1^{er} président
de la Cour d'appel de Rennes

Monsieur Théo LE DIOURON assure une permanence le premier mardi de chaque mois en mairie d'Etables-sur-Mer de 9h00 à 12h00.

LE C.A.U.E.

Conseils Architecture Urbanisme et Environnement

La Mission Territoriale de Saint-Brieuc
5, rue Jules Vallès - 22000 Saint-Brieuc
Tél. : 02 96 75 66 85

La Communauté de Communes Sud-Goëlo est adhérente pour tout le Canton à ce service, qui met gratuitement une équipe d'architectes, urbanistes et paysagistes, à la disposition des personnes ayant un problème d'aménagement pour leur construction. Pour le conseil aux particuliers désirant construire, les personnes intéressées peuvent s'adresser à la Mission Territoriale de Saint-Brieuc.

Les dons versés au C.C.A.S.

« En référence aux articles 200 et 238 bis du Code Général des Impôts, les dons versés au profit d'œuvres ou organismes d'intérêt général ouvrent droit à une réduction d'impôt »

Cette référence est applicable aux montants généreusement versés au profit de notre Centre Communal d'Action Sociale. Le reçu délivré au donateur par la mairie sera déductible de la déclaration annuelle des revenus.

C E S U

Cheque Emploi-Service Universel

Utilisé comme un chèque bancaire ou postal ou sous forme de pré-financement, à valeur prédéfinie est diffusé par des organismes financeurs ayant passé convention avec l'Etat. Le particulier employeur pourra payer les services prestataires dotés de l'agrément qualité préfectoral ou autorisés par le Conseil Général (aides aux personnes dépendantes et aux enfants). L'agrément est facultatif pour financer un emploi direct. Pour se les procurer, se renseigner à l'agence bancaire, au bureau de poste ou à la Caisse d'Epargne qui gère votre compte.

MAISON DES SOLIDARITES

Z.A. des Villers ROBERT
7, rue Vauban - 22680 Etables-sur-Mer

Regroupe les 3 associations suivantes intervenant sur les 6 communes cantonales : « Les Restos du Cœur », « Le Secours Populaire », « Le Secours Catholique ».

CICAS

Centre d'Information de Conseil et d'Aide aux Salariés

2 A, rue Saint-Vincent-de-Paul
22000 Saint-Brieuc
Tél. : 08 20 20 00 75

- Des conseillers retraita vous reçoivent sur rendez-vous.
- Pour toute demande de dossier d'estimation ou de retraite complémentaire 4 mois avant votre départ en retraite veuillez contacter le service téléphonique CICAS. Lors de votre appel n'oubliez pas de vous munir de votre carte Vitale.

La CITE DES METIERS

Des Côtes d'Armor

Zoopôle - 22440 Ploufragan
Tél. : 02 96 76 51 51
www.citedesmetiers22.fr

- Viv'Emploi : La semaine des métiers du vivant. Tél : 02 96 79 2 33 - vivemploi@yahoo.fr
 - Les métiers de l'agriculture et du vivant : Productions, services et conseils, vente et commerce, soins et qualité.
 - Les mercredis de l'apprentissage : La chambre des Métiers et de l'Artisanat des Côtes d'Armor de Saint-Brieuc et le Centre de Formation des Apprentis de Ploufragan proposent cette année encore les Mercredis de l'apprentissage permettant aux jeunes et à leurs familles de découvrir les métiers de l'artisanat et la formation par apprentissage.
- www.artisans-22.com
- Pour échanger avec des professionnels, s'informer sur les formations et trouver un emploi.

PAPY - MAMY SERVICE

Aide au maintien à domicile des personnes âgées

Mlle Laurence MORIN
La Ville Gilbert - 22250 Bincin
Tél. : 02 96 69 29 90 ou 06 08 34 57 67

- Accompagnement :
- Courses, médecin, coiffeur, ami(e).
 - Promenades en voiture ou à pied.
 - Livraison de médicaments ou courses.
 - Aides administrative et à domicile.
- Vous pouvez bénéficier d'un abattement fiscal de - 50 % sur le coût des services et d'une prise en charge dans le cadre de l'A.P.A.

POUR LE NAUTISME

N'oubliez pas le **répondeur météo** de Saint-Brieuc : 08 92 68 02 22 et les services de **secours en mer** de Bréhat : 02 96 20 00 12 (pour les téléphones portables : 1616).

CLIC : SAINT-BRIEUC TERRES ET MER

Centre Local d'Information et de Coordination

9, rue de Robien - 22000 SAINT-BRIEUC
Tél. : 02 96 77 68 68
E-mail : clic-stb-terresetmer@cg22.fr

Le Conseil Général des Côtes d'Armor achève le développement des CLIC sur le département et ouvre un nouvel accueil au service des personnes âgées de plus de 60 ans et leur famille. Le CLIC intervient auprès des personnes domiciliées sur les cantons de Saint-Brieuc, Ploufragan, Plérin, Langueux, Étables-sur-Mer, Châtaudren, Quintin, et Plœuc-sur-Lié. Le CLIC est un interlocuteur :

- Pour vous conseiller et vous aider à trouver des solutions.
- Pour vous présenter l'offre de service existante.
- Pour vous informer sur les aides et vos droits.
- Pour vous accompagner dans les démarches administratives, la prise de contact avec les professionnels, la mise en place des services.

Permanence téléphonique du Mardi au Vendredi de 9h30 à 12h30. Possibilité de rendez-vous au service ou à domicile. Service gratuit.

« PRESENCE VERTE BRETAGNE »

**Le Fil qui Relie à la Vie
Téléassistance**

12, rue de Paimpont - 22025 Saint-Brieuc Cedex 1
Tél. : 02 96 78 87 42 - www.presenceverte.fr

- Une présence tous les jours, 24h / 24 - 7 jours / 7
 - Un équipement très simple
 - Un personnel spécialisé à l'écoute
 - La vérification des secours
 - Un service qui s'adresse à tous, quel que soit le régime de protection sociale
 - Service déductible des impôts
- Pour tout renseignement, contacter le CCAS :
02 96 70 84 84

UNIVERSITE DU TEMPS LIBRE

Sud-Goëlo 2008 - 2009

Président Monsieur PINCEMIN
Tél. du secrétariat : 02 96 70 54 80

Les conférences ouvertes à tous ont lieu les mardis de 14h30 à 16h45 au cinéma « le Korrigan » à Étables-sur-Mer.

U. N. A.

Union Nationales des Aides à domicile

C'est un service d'accompagnement social à la mobilité pour aider, dans leurs déplacements, les personnes âgées, handicapées ou en difficulté.

FORMATION BAFa avec la FOL22

Ligue de l'Enseignement des Côtes d'Armor
89, boulevard Prigent 22000 Saint-Brieuc
sejours@fol22.com - www.fol22.com
02-96-94-16-08

Le RSA

dans les Côtes-d'Armor.

Qu'est-ce que le RSA ?

(Revenu de solidarité active)
Le RSA remplace le revenu minimum d'insertion (RMI) et l'Allocation de parent isolé (API) et les possibilités de cumul de ces allocations avec un emploi. Le RSA sera également versé à des personnes qui travaillent déjà ou qui représentent une activité et dont les revenus sont faibles. Son montant dépend à la fois de la situation familiale et des revenus du travail. Il a pour but de :

- Compléter les revenus du travail s'ils sont faibles.
- Lutter contre l'exclusion.
- Accompagner vers l'emploi.
- Simplifier le système d'aide sociale.

Qui peut en bénéficier ? Vous pouvez être concerné(e) :

- Si vous avez plus de 25 ans ou moins de 25 ans avec un enfant né ou à naître ;
- Si vous êtes sans activité, notamment si vous percevez actuellement le RMI ou l'API ;
- Si vous exercez ou reprenez une activité professionnelle. Cela concerne les salariés, les exploitants agricoles, les professions indépendantes, les stagiaires de la formation professionnelle rémunérée et les créateurs ou repreneurs d'entreprise, que l'activité soit à temps partiel ou à temps complet.
- Vous pourrez ainsi cumuler revenus du travail et revenus issus de la solidarité.

Quand ?

- Le RSA est une nouvelle prestation à compter du 1^{er} juin 2009.
- Son premier versement interviendra le 6 juillet 2009. Le RSA sera versé par la CAF (régime général) ou par la MSA (régime agricole) des Côtes-d'Armor.

Quelles démarches ?

- Aucune démarche n'est nécessaire, vous bénéficierez automatiquement du RSA, si vous percevez le RMI, l'API, des primes forfaitaires d'interressement à la reprise d'activité ou le RSA expérimental.
- Renseignez-vous, si vous ne percevez aucune de ces prestations ? Car vous avez peut-être le droit au RSA.

Où ?

- Au Conseil Général des Côtes d'Armor ;
- A la MSA des Côtes d'Armor ;
- Au CCAS de la commune (en mairie de Tréveneuc le mardi et jeudi de 13 h 30 à 16 h sur rendez-vous.) ;
- A la CAF des Côtes d'Armor ;
- En appelant « Allo Service Public » au 3939.

Une nouvelle filière bilingue breton-français à Plouha

L'école maternelle publique Jacques et Mona Ozouf de Plouha prévoit une création d'une filière bilingue breton-français dès septembre 2010. Un nombre minimal d'une vingtaine de pré-

inscriptions est cependant nécessaire. Renseignements : contacter M. Yvon FICHOUD, adjoint délégué à mairie de Plouha au 02 96 20 21 26.

Informations de la CPAM

Avez-vous mis à jour votre carte Vitale cette année ?

Désormais, vous devez mettre à jour votre carte Vitale chaque année.

Ce réflexe indispensable permet d'actualiser vos droits de façon régulière à l'assurance maladie. La mise à jour annuelle garantit une prise en charge efficace de vos dépenses de santé. Vous pouvez la faire à la date de votre choix. Un conseil : mettez à jour votre carte tous les ans à la même période (à la rentrée ou à la date indiquée sur votre carte par exemple).

Comment la mettre à jour ?

Près de chez vous : dans les pharmacies, les accueils de la CPAM et certains établissements de santé. C'est très simple à réaliser et ça ne vous prendra qu'une minute.

La carte Vitale, c'est également une mise à jour à chaque changement dans votre situation personnelle et familiale (état civil, droit à la CMU, maternité, retraite, prise en charge d'une affection de longue durée...). Vous pouvez mettre à jour votre carte après avoir transmis les justificatifs à votre caisse d'assurance maladie.

Plus d'infos sur le site de l'Assurance Maladie www.ame.li.fr.

Le passage à la TNT

Ce passage à la télévision « tout numérique » aura lieu le 8 juin 2010 dans notre région.

Seuls les appareils antérieurs à 1981 devront être changés pour continuer à recevoir les émissions télévisées. Les appareils fabriqués entre 1981 et 2008 auront besoin d'un adaptateur TNT à brancher en général sur la prise Péritel (environ 50 €) ; adaptateur à prévoir pour chaque téléviseur du foyer. Les antennes n'auront pas besoin d'être changées, sauf peut-être dans certaines zones où il faudra prévoir une parabole

(environ 300 €). Des aides sont prévues en fonction des ressources.

Vous pouvez vous renseigner visiter le site internet : www.tousaunumerique.fr ou téléphoner au 0970 818 818 (appel non surtaxé).

MÉFIEZ VOUS DES DEMARCHEURS PAR TELEPHONE OU PAR COURRIER



Vigilance ecowatt

Pour limiter les risques de panne électrique de grande ampleur cet hiver, voici quelques conseils de la préfecture :

- Éteindre la lumière dans les espaces inoccupés.
- Réduire au maximum les chauffages dans les pièces inoccupées.
- Utiliser quand cela est possibles des horloges de programmation.



- Éteindre les appareils type ordinateurs, téléviseurs, magnétoscopes... quand ils ne sont pas utilisés et ne pas les laisser en veille.



Associations loi 1901

Vous avez une association loi 1901, vous avez besoin d'informations sur la législation touchant ce type d'association ? Une adresse internet est à votre disposition :

www.ame1901.fr



Le don du sang en Sud Goëlo pour 2010

Le don de sang est indispensable car il peut sauver des vies.

Le don de sang est indispensable parce qu'il n'existe aujourd'hui aucun produit capable de se substituer complètement le sang humain. Le don de sang est donc irremplaçable et souvent indispensable pour sauver des vies.

En France chaque jour, 8 800 dons de sang sont nécessaires, pour sauver des accidentés, mais aussi des malades qui ont besoin chaque jour de produits sanguins. Quelques 500 000 personnes bénéficient d'une transfusion sanguine chaque année en France.

La population vieillissant, les progrès de la médecine soignant plus facilement de nombreuses maladies, les besoins en dons de sang augmentent.

La régularité des dons est indispensable car le sang a une durée de vie courte : 42 jours pour les globules rouges et de 5 jours pour les plaquettes.

Ce sang est particulièrement utilisé pour : les accidents graves, les brûlures graves, les cancers, la coqueluche, les déficits graves de la coagulation, la greffe de moelle, les hémorragies, l'hépatite, les leucémies, les maladies du rein ou du foie, les oreillons, la rougeole, les septiciémies, le tétanos, la varicelle, le zona...

plus d'infos sur
www.dondusang.net

Donnez plus souvent un peu de vous-même !

Lundi 15 mars

Pordic - Salle des Fêtes
de 11h à 13h et de 15h à 19h

Vendredi 14 mai

Saint-Quay-Portrieux - Centre des congrès
de 10h à 12h et de 14h à 18h

Lundi 7 juin

Pordic - Salle des Fêtes
de 11h à 13h et de 15h à 19h

Mi-juillet

Saint-Quay-Portrieux - Centre des congrès
de 10h à 12h et de 14h à 18h
et **Binic** - Salle de l'Estran
de 10h30 à 13h et de 15h à 18h30

Début août

Saint-Quay-Portrieux - Centre des congrès
de 10h à 12h et de 14h à 18h

Mi-août

Binic - Salle de l'Estran
de 10h30 à 13h et de 15h à 18h30

Lundi 13 septembre

Pordic - Salle des Fêtes
de 11h à 13h et de 15h à 19h

Vendredi 5 novembre

Saint-Quay-Portrieux - Centre des congrès
de 10h à 12h et de 14h à 18h

Lundi 29 novembre

Pordic - Salle des Fêtes
de 11h à 13h et de 15h à 19h

Vendredi 24 décembre

Binic - Salle de l'Estran
de 9h30 à 13h

Nouvelles immatriculations

RÉGION : BRETAGNE
Départements : 35 - 22 - 29 - 56
Exemple de plaque 50 x 110 mm



Concours photos

DU BULLETIN MUNICIPAL DE TRÉVENEUC

Trévénéucien(ne)s ce bulletin est surtout le vôtre. Aussi nous offrons notre première et quatrième de couverture à vos photos.

Lors de vos promenades sur notre commune, faites des photos et envoyez nous la plus belle d'entre elles. Les meilleures photos seront publiées tour à tour dans les diverses parutions de vos bulletins municipaux. Les photos seront sélectionnées par votre équipe municipale lors des conseils municipaux qui précéderont la parution des prochains numéros.

Format de photos recevables dans ce concours :

Format "portrait" (en hauteur).

Tous tirages papiers (qui seront restitués à l'auteur) ou fichiers numériques haute définition (1772 x 1181 pixel minimum).

Merci de transmettre vos clichés :

Par courrier (à PACO - 15, la Froideville - 22410 Trévénéuc) ou par internet (à paco.pab@treve-nuc.fr en mentionnant concours photos) avec votre nom et le nom du site photographié.



Restauration de la borne Michelin de Trévénéuc



La borne Michelin, à l'entrée du bourg de Trévénéuc commençait fortement à ce détériorer. Datant vraisemblablement de la première moitié du XX^{ème} siècle, cette borne compte sans doute parmi les derniers exemplaires français. La décision a donc été prise de rénover ce patrimoine. Une nouvelle plaque en lave émaillée (ci-contre) a alors été réalisée en Auvergne par la société Tinet.



Les messages des associations tréveneucoses

L'AMICALE DES PLAISANCIERS DE SAINT-MARC

De l'Anse de Saint Marc
à L'Amicale des Plaisanciers de Saint Marc.

L'anse de Saint-Marc a sans doute été creusée au fil du temps par le ruisseau qui descend le long de la vallée et se jette dans la mer. Les vestiges de la forêt qui poussait le long du littoral, et qui s'est effondrée, sont encore visibles au milieu des mouillages actuels sous forme de troncs immergés qui sont en cours de décomposition.

Cette anse a de tout temps été un abri pour les petites embarcations qu'elle protège des vents forts venant en particulier du sud-est au nord-ouest. Elle est par contre sans défense contre les vents du secteur nord.

Au début du XX^{ème} siècle et certainement avant, plusieurs pêcheurs locaux ont utilisé cet abri et installé des mouillages « sauvages » pour leurs petits canots bretons. Ces pêcheurs locaux se partageaient souvent entre la culture l'hiver et embarquaient pour une pêche locale pendant la belle saison en allant poser filets et casiers à l'aviron ou même à la godille profitant des vents et des courants. Tous ces pêcheurs étaient originaires de Tréveneuc et étaient les pères ou grands-pères de certains des adhérents de l'amicale, parmi eux citons « Le Père » Cottin (René), « Le Père » Guillo (François) et « Le Père » Descieux (Albert).

Pendant la deuxième guerre mondiale, afin d'interdire tout débarquement, l'occupant allemand avait posé des défenses métalliques sur la plage, ces défenses étaient visibles il y a encore quelques années.

Une loi édictée dans les années 1980 qui interdisait les mouillages sauvages a été à l'origine de la création d'une association chargée de gérer ces mouillages.

Les plaisanciers du port de Saint-Marc se sont réunis le 13 septembre 1982 sous la présidence de M. Michel Batard, maire de Tréveneuc, qui pour la petite histoire était commandant de la flotte des deux goélettes à hunier *L'Etoile* et *La Belle Poule* basées à Brest, ceux-ci ont décidés de se grouper en association sous l'appellation : Amicale des plaisanciers de Saint-Marc. Ce même jour ils procédèrent à l'élection du conseil d'administration :



Président : Michel Batard ; Secrétaire : Pierre Guérin ; Trésorier : Francis Rolland et Membres : François Le Gludic, René Cottin, Jean-Claude Ollivier, Jean Thouément, André Patou et Jean Burlot. Le montant de la cotisation est alors de 100 francs par adhérent.

Peu de temps après une retenue d'eau a été construite, en béton, à droite de la plage, celle-ci était utilisée par un mareyeur pour affiner des huîtres. N'étant plus utilisée elle a été détruite en 2008, Saint-Marc a pu retrouver sa beauté originelle à la satisfaction de tous les amoureux du site.

L'équipe actuelle de l'association gère 42 mouillages et assure le suivi des travaux nécessaires à la sécurité des bateaux (changements de plots, dégagement des pierres etc.). Les adhérents de l'Amicale sont en majorité des habitants de Tréveneuc (c'est une des clauses d'attribution des mouillages), mais également des communes extérieures lorsque la liste d'attribution ne comprend plus de demandes de locaux.

Le nom de l'association n'a pas été donné par hasard, le fait d'être une « Amicale » doit permettre à tous les adhérents de mettre en œuvre les notions de solidarité des gens de mer et de civilité. Bonnes fêtes de fin d'année à toutes et à tous.

par Guy **DESSIEUX**
Le secrétaire

LA SOCIÉTÉ DE CHASSE COMMUNALE « La Saint-Marc »

« À l'aube du nouvel an 2010, tous les membres de notre association communale de chasse se joignent à moi pour vous souhaiter une bonne et heureuse année 2010. Que la santé et la réussite vous accompagne dans tous vos projets. »

par Daniel **COUTANCE**
Le Président

AMICALE CLUB

L'Amicale Club se réunit à la salle des loisirs tous les jeudis à 14 h : Belote, scrabble, autres jeux et goûters. Tous les trimestres, l'Amicale organise un repas Loto et une fois dans l'année un concours de belote. Le Club participe au Fest noz et au téléthon. Le 4 décembre vers Carhaix un repas de Noël est organisé dans une ambiance « Michel Strogoff ». Venez nous rejoindre en devenant membre du Club. Meilleurs vœux pour 2010.

par Monique **URIAE**
La Présidente

PENSIONNÉS MARINE MARCHANDE ET PÊCHE

Cette année 2009 s'achève. Espérons que 2010 nous garde tous en bonne santé. Et c'est ce que je vous souhaite à tous. Meilleurs vœux, bien amicalement !

par Jean **ROUXEL**

COMITÉ DE JUMELAGE Trévéneuc-Migliaro

Hommage à Enzo Ricci, (ci-contre) président d'honneur du comité de jumelage décédé le 21 avril 2009.

En 1997, la municipalité de Trévéneuc avait projeté un jumelage de la commune. Fort de ses attaches familiales, Enzo Ricci avait proposé de jumeler notre cité avec la commune de Migliaro en Italie. Par délibération du 17 janvier 1998, le conseil municipal entérinait cette proposition et donnait l'autorisation de constitution du comité de jumelage.

Le comité, présidé par Enzo, organisait la venue de la première délégation italienne du 24 au 30 août 1998 et le 26 août 1998, la charte, acte officiel du jumelage, était signée par M. Yves Chuinard, Maire de Trévéneuc, et M. Francisco Orlandi, Maire de Migliaro. Laisant sa famille dans son pays natal, Enzo quitte l'Italie à l'âge de 19 ans pour venir travailler en région parisienne. Le jumelage constituait pour Enzo un véritable retour aux sources. Faire connaître cette région, qu'il connaissait à la perfection, demandait beaucoup d'investissement personnel auprès de la population trévéneucoise.

Depuis, les échanges entre nos deux communes se sont multipliés et les liens d'amitié se sont tissés parmi les membres des comités de jumelage de Trévéneuc-Migliaro. Enzo et son épouse ont accompagné les délégations trévéneucoises lors des séjours en Italie. Ils nous ont fait apprécier la richesse culturelle de cette région mais aussi la vie économique, le folklore, les monuments des villes de Venise, Padoue, Ferrare, Florence...

En 2008, Enzo, âgé de 80 ans, était heureux d'accueillir nos amis italiens de Migliaro, fêtant le dixième anniversaire du jumelage et formulant le souhait de la pérennisation de cette amitié entre nos deux cités. Alors que le comité de jumelage prépare le séjour à Migliaro au cours de l'été 2010, nous demandons aux Trévéneucis d'avoir une pensée particulière pour les membres



fondateurs décédés depuis la création du Jumelage Trévéneuc-Migliaro : Jean Uriac, Yves Chuinard et Enzo Ricci.

À noter parmi nos activités :

Lundi 11 janvier à 18 h 30 s'est déroulé notre **assemblée générale**. À cette occasion, un nouveau président a été élu : M. Éric-Angelo BELLINI.

Samedi 27 Mars 2010 à 19 h 30 : repas italien au profit du comité de jumelage ; réservations avant le samedi 6 mars.

(Téls. : 02 96 65 23 19 - 02 96 65 20 81
02 96 70 38 90 et 02 96 70 31 83)

ATELIER TRÉVENEUCOIS

Nous nous sommes réunies le 14 décembre 2009 pour notre assemblée générale. Le bureau a été reconduit à l'unanimité. Monsieur le Maire s'est joint à nous, a apprécié notre convivialité. Nous le remercions de mettre à notre disposition la salle des loisirs chaque lundi. Nous avons remercié vivement toutes les adhérentes



PAROISSE ET AMIS DE LA CHAPELLE.

Au seuil de cette année, nous offrons à tous nos meilleurs vœux, qu'elle nous donne la santé, clé du bien être.

Que dire de l'année qui s'achève ? Aucune restauration n'a été faite, pour des raisons indépendantes de notre volonté, mais en 2010 le traitement des deux statues du cœur, Saint Colomban et Notre Dame de Délivrance est prévu. Pour cette dernière, si le coût n'est pas trop élevé, il est prévu le décapage de la couche de peinture qui la recouvre actuellement, afin de retrouver les couleurs d'origine

qui ont œuvré pour le bon déroulement du Téléthon, dans un décor particulièrement recherché cette année avec de magnifiques cages à oiseaux, nous avons remis 665 € à l'AFM.

L'exposition de Marylène avec ses tableaux tous plus beaux les uns que les autres a été admirée. Cet après-midi s'est déroulé dans la joie, nous avons pris le verre de l'amitié pour les anniversaires de Jacqueline et Rosine. Le goûter de fin d'année était offert par l'Atelier.

Toutes les personnes qui veulent nous rejoindre, seront les bienvenues pour passer de bons moments dans la bonne humeur tout en bricolant. L'Atelier est ouvert tous les lundis de 14 à 17 heures. L'ensemble du bureau, les adhérentes vous présentent à toutes et à tous, ses meilleurs vœux pour la nouvelle année.

par **Maryvonne QUELEN**

La Présidente

(cette statue est classée). À l'église, la poutre de la chapelle de Kérégal, qui manifestait une grosse fatigue - rongée par les vers - a été très bien restaurée par M. Mahon. Nous l'en remercions ainsi que la municipalité qui l'a mis à notre disposition.

À retenir : Le dimanche 25 mars : **Pardon de Saint-Marc** - Messe à la chapelle à 10h30 et le dimanche 25 juillet : **Pardon traditionnel de Sainte-Anne**.



UNION NATIONALE DES COMBATTANTS

Nous avons tenu notre assemblée générale le 11 novembre à la salle des loisirs où nous avons eu la joie d'accueillir un nouvel adhérent. À 11 h 30 nous nous sommes rassemblés au Monument aux Morts pour déposer une gerbe en mémoire des morts de la guerre 14/18.



Le 5 décembre, toutes les sections UNC du canton se sont regroupées à Trévéneuc en souvenir de tous nos camarades morts en A.F.N. Nous avons déposé une gerbe aux Monument aux Morts entourés de quatorze drapeaux. À l'issue de la cérémonie, une soixantaine de participants se sont regroupés pour prendre le pot de l'amitié.



En cette fin d'année, nous vous offrons tous nos vœux de bonheur et de santé.

par Denis DE LA VILLESBOISNET

Le Président



Nos associations communales

Amicale Club Trévéneucois

Mme Monique URIAC, présidente.
1, Impasse des Dalliois
Tél. : 02 96 70 51 61

Amicale des Plaisanciers de Saint-Marc

M. Philippe DUMAS, président.
Saint-Jacques - Trévéneuc
Tél. : 02 96 52 30 10

Voir aussi en bas de la page 16 :
des numéros de téléphone précieux pour la navigation.

Amis de la Chapelle Saint-Marc

M. Hervé GICQUEL, président.
55, rue de Kercadoret
Tél. : 02 96 70 54 63

Anciens Combattants

M. Denis ESPIVENT de la VILLESBOISNET,
président.
Pommorio
Tél. : 02 96 70 33 00

APEL :

Association Parents d'Elèves
Mme Nadine LE GOALLEC, présidente.
chemin de la Horvais - St-Quay-Ptx
Tél. : 02 96 70 89 10

Atelier Trévéneucois

Mme Maryvonne QUELEN, présidente.
6, rue des Eruitys
Tél. : 02 96 70 42 62

Cols Bleus

M. André ORHAN, président.
24, rue Ch. Le Goffic
22410 Saint-Quay-Portrieux
Tél. : 06 22 53 44 88

Comité de Jumelage

Éric-Angelo BELLINI, président.
Tél. : 02 96 70 31 83

Comité des Fêtes

M. Jean-Jacques ALLAIN, président.
4, impasse du bout de ville
Tél. en Mairie : 02 96 70 84 84

F.N.A.C.A.

M. Louis HESSEMANS Louis, responsable
à Trévéneuc.
25, rue du Littoral
Tél. : 02 96 70 39 81

Marine Marchande

M. Jean ROUXEL, président.
13, rue des Vignes
Tél. : 02 96 70 58 01

Médailles Militaires

Président en attente de nomination.

Officiers Mariniers

M. Gérard PIERRE, président.
33, rue des Vignes
Tél. : 02 96 70 48 16

OGEC Ecole Saint-Jean

Mme Hélène LE HEGARAT, présidente.
19, rue du Kerpont
Tél. : 02 22 10 04 68

Relais Paroissial

Mme Jeannine BATARD, responsable.
14, rue des Eruitys
Tél. : 02 96 70 36 88

Société de Chasse Saint-Marc

M. Daniel COUTANCE, président.
14, impasse des Dalliois
Tél. : 02 96 70 54 43

Nos locations saisonnières



LOCATIONS :

M. F. BLANCHARD-LE MONS

51, Rue de Kercadorez
Tél. : 02 96 70 59 14

Mme Annette CANAN

18, Rue du Bocage
Tél. : 02 96 70 94 54
ou : 01 60 82 30 07

M. Hervé DUPOUIRIER

Rue de Kerezen
Tél. : 02 96 70 35 16

Mme D. DURAND

Mauretour
Tél. : 02 96 70 35 79

Mme Colette FRION

32, rue de Kercadorez
Tél. : 02 40 94 45 05
et : 02 96 70 35 05

LE GAL B./L.

31 rue des Vignes
Tél. : 02 97 53 11 67
ou : 06 09 70 33 21

M. François GOUPIL

Rue du Bocage
Tél. : 02 96 70 49 16

M. André QUILLIO

Rue de Kerlan
Tél. : 02 96 24 23 00

POUR 3 PERSONNES :

Mme Jeannine FRANCOIS

60 rue de Kercadorez
Tél. : 02 96 70 58 84
et : 02 96 40 08 29

POUR 4 PERSONNES :

M. Daniel GUILLO

18, rue des Erultys
Tél. : 06 89 51 50 37

M. René KEROMNES

Rue de Port-Goret
Tél. : 02 96 70 59 23

POUR 4 À 8 PERSONNES :

Mlle Valérie BRUNET

Impasse des Dalliois
Tél. : 06 80 12 81 53
valerie.brunet@hotmail.fr

POUR 5 PERSONNES :

M. Bernard FLOURY

37, rue des Vignes
Tél. : 02 96 70 47 60

POUR 6 PERSONNES :

Mme Jeanne L'HOTELIER

19, rue de Kercadorez
Tél. : 02 96 70 56 25

POUR 7 À 8 PERSONNES :

M. Fernand BOITARD

Impasse du bout de ville
Tél. : 02 96 32 17 26
(à 300 m de la mer)

Mme Annick CHAPELET

23, rue de Kercadorez
Tél. : 02 96 70 5 74

Mme Monique FAIVRE

3 Impasse des Pommiers
Tél. : 03 84 60 70 45
et 0673 69 51 09
lamomo39@aol.com (Pas d'animaux)

LES CHAMBRES D'HÔTES :

M. André JOUANY

Rue de Perhémeno
Tél. : 02 96 70 59 08

LES GÎTES :

M. Hubert JOUAN

Rue de Kerdrapé
Tél. : 02 96 70 37 67

M. Henri LE MOIGNE

Impasse du Bocage
Tél. : 06 89 40 84 01

M. Pascal SEHAN

Rue de St-Marc.
Tél. : 02 96 70 44 75

CAMPING

Village de vacances ANAS 24B

10 rue du Bec de Vir - 02 96 70 42 88
www.anas.asso.fr



Nos commerçants & artisans

ARMOR GELÉE ROYALE

Gelée royale, pollen, essaims.
Mlle Dominique BUREL, apicultrice.
Rue de la Ville Gallio - Tél. : 06 84 68 08 46

ATELIER « SCULPTURE & CÉRAMIQUE »

Ouvert toute l'année
Mme Christine LE LURON
1, rue du Perhéméno, à l'ancienne école.
Tél. : 02 96 70 44 23

CARROSSERIE DES DALLIOTS

Carrosserie et peinture automobile.
Nombreux agréments d'assurances.
Prêt de véhicules.
Rue de la Horvais - Tél. : 02 96 70 94 66

CHEZ STEPH

Bar-Tabac - Presse - Epicerie.
Livraisons à domicile. - Ouvert de 7h00 à 20h30
Fermé le dimanche après-midi.
M. Stéphane LE CERF
Le Bourg - Tél. : 02 96 70 95 85

COIFFURE « VIVA STY'L »

Journée continue : vendredi et samedi
Mme Michèle MOUSSARD
ZA des Dalliois
Salon : 21, rue du Mal Foch
Saint-Quay-Portrieux - Tél. : 02 96 70 41 81

LE COIN des MALINS

Ouvert du lundi au samedi
de 9h30 à 12h et de 14h à 19h
le dimanche de 14h15 à 19h00
Les Dalliois - Tél. : 02 96 70.46.97

LA CORBEILLE à PAIN

Dépôt de pains - Epicerie - Produits frais.
Ouverture :
Du lundi au dimanche : 8h30 à 12h30
Fermé les mercredis.
M. et Mme BRIAND
Le Bourg - Tél. : 02 96 65 27 90
(à Lantic : 02 96 71 98 69)
(Dépôt de pain les jours de fermeture : mercredis
et vacances : « Chez Steph », réserver à l'avance.)

LE CRAUDAU ROUGE

Bar - Moulerie.
Réouverture à partir du 15 mars.
Port Goret
Tél. : 02 96 70 36 21

ÉLECTRICITÉ GÉNÉRALE

M. Christian QUILLIO
2, rue des Clêtres
Tél. : 02 96 70 41 98

FLO COIFFURE

Coiffure à domicile pour femmes,
hommes et enfants.
Du lundi au samedi de 9h00 à 18h00
Rendez-vous et conseils : 06 70 03 56 58
flocoiffure@ogamita.org
http://flocoiffure.ogamita.org

L'INSOLIT' BOOTIK

Créations artisanales, bijoux en graines tropicales
et matières naturelles.
Vente sur les marchés locaux.
Mlle Aude ADNET - Tél. 06 98 06 70 49

MENUISERIE du GOËLO

M. Éric MERIENNE - Tél. : 06 31 40 59 66
menuisierdugoelo@orange.fr

MENUISERIE - ÉBÉNISTERIE

M. Serge BROTONS
Z.A. des Dalliois - Tél. : 02 96 70 54 01

MENUISERIE INDUSTRIELLE

M. Hervé DUPOIRIER
Kervalo - Tél. : 02 96 70 96 92

PACO.PAO

Graphiste, maquettiste, illustrations,
conceptions-réalisations des publications
et imprimés pour privé et entreprise.
15, rue de la Froideville.
www.pacopao.info
Tél. : 02 96 65 20 92 - paco.pao@free.fr

PATRICK PELOIS & Fils

Travaux de peinture, décoration,
ravalement et bardage.
18, rue de la Froideville.
Tél. : 02 96 70 36 89
E.mail : patrick.pelois@orange.fr

PIZZA BELLA

Grand choix de pizzas fabriquées sur place
ou à commander.
Tous les mercredis à partir de 17h00.
Place du Bourg. - Tél. : 06 20 89 28 09

VITICULTEURS (sur Trévéneuc en juillet & août)

« Domaine de la Taucaderie »
Béatrice et Vincent LE ROCH
44330 MOUZILLON
Tél. : 02 40 33 90 44
domainedelataucaderie@wanadoo.fr

PROFESSEUR DE MUSIQUE

M. Alban SCHAEFFER
43, rue des Vignes
Tél. : 06 88 64 51 41 - madamebobage@orange.fr
www.madamebobage.com

SCOP-YES (Youth Exchanges Systems)

Développement des échanges culturels
entres jeunes costarmoricains et européens.
Rencontre, séjours et chantiers européens.
27, rue de Port Goret
www.yes-europe.fr - contact-yes@orange.fr
Tél. : 02 96 70 91 02 - 06 08 31 46 14

TERRASSEMENT - TRAVAUX PUBLICS

M. Roger LE PERDU
Kérihouet - Tél. : 02 96 70 54 15

TERRASSEMENT et ALLÉES EN GROU

M. Sylvain TONNELIER
39, rue de Kercadoret
Tél. : 02 96 70 59 83 - 06 61 75 38 39

TAXI Agréé sur Trévéneuc

M. Sébastien EZAN
19, rue du Bois du Chat - Plouha.
Tél. : 02 96 20 29 25

LES VIVIERS de SAINT-MARC

Poissonnerie.
L'hiver : du mardi au jeudi
de 9h00 à 12h00 et 16h00 à 18h30
et vendredi - samedi
de 9h00 à 12h00 et 15h00 à 18h30.
L'été : du mardi au samedi :
de 9h00 à 12h00 et 15h00 à 18h30
et dimanche : de 9h00 à 12h30
Dégustation :
du 28 juin au 31 août inclus.
Midi et soir du mardi au dimanche
le 14 juillet et 15 août.
Fermé les lundis
Tél. : 02 96 70 56 30

Claude DELHIEF

Maitre d'Art Glypticien

Au début de l'automne dernier, j'ai chaleureusement été accueillie par M. et Mme Delhief qui, arrivés en fin de séjour estival dans leur maison à Tréveneuc s'approprièrent à regagner leur atelier parisien. Claude Delhief m'a relaté une partie de sa vie captivante consacrée aux arts de la sculpture, de la peinture et tout son savoir-faire dans celui de la « glyptique » ou art de graver et sculpter les gemmes.

Fils et petit-fils de peintres, il a eu le privilège de côtoyer, entre autres, André Derain, Henry Moore, Maurice de Vlaminck et le sculpteur et peintre Alberto Giacometti qui a été son ami. Paul Belmondo, membre de l'Institut, fut son parrain artistique et le guida durant toutes ses études.

Breton d'origine, il a effectué son instruction primaire à l'école de Trégomeur et est revenu au port de Saint-Quay Portrieux en mars 1968 pour y peindre et faire la pêche. Il repartira à Paris en 1971 pour y faire des études à l'École Nationale Supérieure des Beaux-Arts, mais conservera son appartement et reviendra aussi souvent que possible se ressourcer sur le « Bar », bateau de son ami Pierrot Triché patron pêcheur. En 1991, il achète la maison de M. Eugène Baudoin, ancien garde-chasse, à Saint-Marc, où il a agencé son second atelier. Après des études sur la peinture et le dessin, il passe le concours d'entrée à

l'E.N.S. des Beaux-Arts où pendant dix années tout en travaillant à mi-temps pour financer ses études il cumulera les certificats techniques : de la peinture, du moulage, de la fonderie ; de culture générale : histoire de l'art et d'esthétique, critique d'art, histoire des civilisations, analyse d'une œuvre, ainsi que des sciences annexes : perspective, morphologie, architecture élémentaire. Pendant les trois dernières années d'étude il sera assistant du cours de perspective, chargé de la perspective aérienne.

Fin 1980 il obtient avec mention le Diplôme Supérieur d'Art Plastique et devient professeur à l'école technique de la Bijouterie-Joaillerie-Orfèvrerie de la rue du Louvre où il enseignera différentes disciplines telles que : le dessin d'art et technique, la couleur, l'histoire de l'art et de l'objet, la science héraldique.

En 1991, l'enseignement de la glyptique ayant cessé en France, il quittera l'École de la Bijouterie pour transmettre cet art qui lui tient tant à cœur dans son atelier attribué par le ministère de la culture et des affaires culturelles de la Ville de Paris et se consacra à ses propres créations des pièces uniques toujours signées.

Claude Delhief considère en effet que si l'art est un sacerdoce, il doit être également un apostolat et que l'on a le devoir de transmettre ce que l'on a reçu et

amélioré sa vie durant. Pour former un élève de haut niveau, une dizaine d'années au moins est nécessaire, il en a un près de lui pendant 17 ans, celui-ci est maintenant Meilleur Ouvrier de France, un autre a été nommé Maître d'Art en lapidairerie d'art, un troisième représente la glyptique dans le Compagnonnage. Actuellement il a sept élèves par semaine, dont deux très avancés, qu'il prépare au prochain Concours des Meilleurs Ouvriers de France. Il a des élèves installés dans différents pays, au Japon, en Amérique ou en Belgique. Le peintre de marine Cartahu dont l'atelier est à Pordic est l'un de ses anciens élèves.

Invité d'honneur, il n'a pas cessé les conférences et démonstrations sur la pratique de son art lors d'expositions et salons divers organisés à Paris et dans d'autres villes. Il a rédigé de nombreuses chroniques écrites pour différentes presses culturelles et régionales auxquelles on peut ajouter son active participation dans diverses associations d'art. Les musées nationaux et régionaux (Cluny, la Malmaison...) lui demandent d'expertiser leurs collections de glyptique. Sollicité par des studios télévisés français et étrangers, il décrit et fait connaître ce métier d'art. La presse radiophonique lui a consacré des temps d'émission ainsi que la presse écrite française et étrangère qui lui a réservé quantité d'articles élogieux. Il est également présent sur plusieurs sites Internet.

La liste numérique des distinctions et titres très justement décernés à ce jour, comprend, entre autres, le diplôme de l'E.N.S. des Beaux-Arts, la Médaille d'Honneur de la Société Nationale des Meilleurs Ouvriers de France, nommé Chevalier de l'Ordre National du Mérite, Chevalier de l'Ordre des Arts et des Lettres, Maître d'Art par décision du Ministre de la Culture en 1998.



La glyptique

Classée en 2009 « métier d'art rare » au patrimoine immatériel de l'humanité par l'U.N.E.S.C.O., la glyptique a 5000 ans et nous vient de Sumer avec les cylindres-sceaux. L'étymologie grecque signifie « l'art de graver les pierres ». Ses expressions de base sont la gravure en intaille (pierre gravée en creux), le camée et la ronde bosse (sculpture en plein relief). Ce qui caractérise cette technique, c'est la mise en forme par abrasion et non par enlèvement ou percussion.

La matière d'œuvre peut être :

- **Minérale** : toute pierre de qualité gemme ; les pierres précieuses : saphir, rubis, émeraude ; les pierres fines (transparentes ou translucides) : améthyste, citrine, aigue-marine... ; les pierres dures (opaques) : lapis-lazuli, malachite, jaspé, le bois silicifié.

- **Organique** : ivoire, corail, nacre, ambre, écaïlle.

- **Végétale** : bois exotiques

La glyptique s'exerce dans les domaines Beaux-Arts et Arts appliqués, mais la frontière est ténue.

Le glypticien

C'est un artiste plasticien très complet qui dessine, grave, sculpte et se sent aussi à l'aise dans la réalisation d'une médaille que celle d'une sculpture en ronde bosse ou d'un haut relief. C'est également un artisan passionné qui connaît parfaitement son métier et cherche sans cesse à l'améliorer. Ses clients sont les grands joailliers, mais de plus en plus, des collectionneurs



Photos © C. Delhief



amateurs d'art français et étrangers. Il réalise beaucoup de portraits, de compositions et gravures d'armoiries.

Toute œuvre commence toujours par un dessin, moyen de réflexion de l'artiste et souvent de proposition à l'amateur d'art. Puis l'exécution d'une maquette en matière souple (plastiline) qui ensuite est moulée et tirée en plâtre dur. Cette maquette guidera le glypticien dans son travail de taille directe dans la pierre. Cette pierre est débrutée à la meule pour la débarrasser de sa gangue, puis polie afin qu'elle révèle ses qualités intérieures et sa lumière qui serviront la création.

La gravure est réalisée par les forets diamantés en rotation sur un touret horizontal. En fonction du résultat à obtenir dans la pierre, les forets sont profilés dans du métal doux en tournant à l'aide d'une échoppe et d'une table d'affûtage. Les outils obtenus sont ensuite rendus abrasifs en les incrustant de diamant finement broyé. Ce secret d'atelier a été jalousement gardé aux XIX^{ème} et début du XX^{ème} siècle par des artisans soucieux de conserver leur monopole de clientèle. Cela a beaucoup nuit à la transmission de cet art.

La gemme est ensuite scellée à l'extrémité d'un bâtonnet, à l'aide d'une cire dure qui se travaille à chaud, puis gravée par l'outil préparé par abrasion comme la mer

le fait avec le sable sur les roches. Ce qui est particulier dans cette technique, c'est le fait de déplacer la pierre sous l'outil en rotation.

Depuis 39 ans, Claude Delhief travaille à une renaissance nationale de la glyptique. À Saint-Marc, il a trouvé un lieu privilégié pour continuer son œuvre et y recevoir ses stagiaires. Il nous donne rendez-vous l'été prochain à la salle des loisirs pour une exposition démonstration de son art.

par Claude DELHIEF
et Gisèle GUIZELIN



Apollon rayonnant
sculpté dans une améthyste
de 33 mm de diamètre,
signé T, collection de
Monsieur Henri de B...



Au programme du premier semestre 2010

Du 21 janv. au 21 fév. - Recensement 2010

Enquête à votre domicile
Des agents assermentés passeront chez vous pour la campagne de recensement 2010, merci de leur réserver le meilleur accueil.

Le 13 février - Les croqueurs de pommes

Animation à la salle des loisirs
Les croqueurs de pommes reviennent pour une journée de greffe et de découvertes des anciennes variétés.

Le 6 mars - Boule de Gomme

Spectacle à la salle des loisirs.

Les 14 et 21 mars - Elections régionales

Votez à la salle des loisirs.

Le 27 mars - Repas italien

Dégustation à la salle des Loisirs.
Un repas organisé par le comité de jumelage Tréveneuc-Migliaro.
Réservation à faire avant le 6 mars au : 02 96 65 23 19
ou : 02 96 65 20 81, 02 96 70 38 90, 02 96 70 31 83.

Le 18 avril - Course de la ligue contre de Cancer

Départ au centre Bourg.

Le 25 avril - Pardon de Saint-Marc

À la chapelle Saint-Marc.

Du 25 au 30 avril - Festival les Marionnet'Ic

Spectacle à la ferme de Kervalo.

Le 30 mai - Fête des mères

Dans la salle des loisirs.

Les 5 et 6 juin - Les journées Go Sud-Goëlo

Le 5 juin au soir - Raggalendo

Dans le parc du Château de Pommorio.
À l'occasion des journées Go Sud-Goëlo, le groupe Raggalendo propose un concert dans les allées du château.

Le 26 juin - Atelier tréveneucois

Exposition dans la salle des loisirs.

Le 26 juin - Feux de la Saint-Jean

Dans le parc du Château de Pommorio.

Du 3 au 10 juillet - Cirque de Bretagne

Au camping de l'ANAS.
Le cirque sera ouvert à tous le **mardi 6 juillet**.

Le 25 juillet - Pardon de Sainte-Anne

Le 6 août - Fest noz

Dans le parc du Château de Pommorio.